





Sommaire



Allocution
du Président · p **6**

Rapport
du Délégué Général · p **7**

La FIPEC en 2020 :
agile et toujours à l'initiative · p **10**



Un contexte réglementaire
en constante évolution · p **14**



Initiatives et opportunités
pour des solutions collectives · p **34**



Porter les valeurs
de nos secteurs et métiers · p **38**





SYNDICATS ADHÉRENTS

afcale

Association Fabricants Couleurs Art Loisir Enseignement

Correspondante :
Imane Jaadouni

Sans aucun doute pour 2020, et même si le sujet était déjà lancé, la communication fut au cœur de tout. Incontournable en cette année de début de crise sanitaire, économique, et sociale.

Que ce soit entre acteurs de l'AFCALE, mais aussi et surtout vers l'extérieur. Vers nos clients pour ensemble soutenir les activités de la créativité, et vers les pouvoirs publics, pour rendre visible notre filière, et notamment l'impact positif sur la société de ces pratiques. La culture française est riche en artistes, lieux d'expression, et surtout en pratiquants. Il reste encore à œuvrer pour qu'aux côtés



Isabelle Boué-Mengelle,
Présidente de l'AFCALE



AFEI

ASSOCIATION DES FABRICANTS
D'ENCRE D'IMPRIMERIE



Romain Cléret,
Vice-président de l'AFEI

Correspondant : Rémi Da Costa

Notre profession a montré en quelques mois son importance stratégique au sein de filières clés, en particulier l'emballage et la presse. Les exigences environnementales et sanitaires de nos partenaires visant des avancées technologiques de nos produits sont majeures et il est évident que l'ensemble de notre énergie mise en commun au sein de notre syndicat doit se concentrer sur la réponse à ces attentes.



Jérôme des Buttes,
Président de l'AFICAM

Correspondante :
Aglantine Parjadis de Larivière

2020 a été une année totalement inédite où chaque semaine demandait une nouvelle adaptation en réponse à la situation. Cependant, et c'est l'un des points positifs de cette année, nos entreprises ont continué à développer et innover afin d'apporter à l'ensemble de nos utilisateurs, particuliers, professionnels et industriels, des produits plus faciles d'emploi, plus techniques ou plus sûrs.



Pascal Hoareau,
Président du SIPEV



**Syndicat national des Industries
des Peintures, Enduits et Vernis**

Correspondante : Gaël Diep

L'année 2020 et les premiers mois de 2021 ont été marqués par des événements extrêmes, inédits pour nos secteurs d'activité, et la résilience de nos entreprises a été mise à rude épreuve. Alors que la demande se redressait, après les bouleversements engendrés par la gestion de la pandémie, la situation des matières premières est venue perturber fortement le flux des livraisons auprès de nos clients. Dans ce contexte et un environnement réglementaire toujours plus complexe, nos secteurs doivent en permanence s'adapter et trouver des solutions pour assurer leur pérennité et soutenir leur développement.



**Préservation du bois
lutte anti-termite**

Thomas Cousin,
Président du SPB

Correspondante : Lison Pourchet

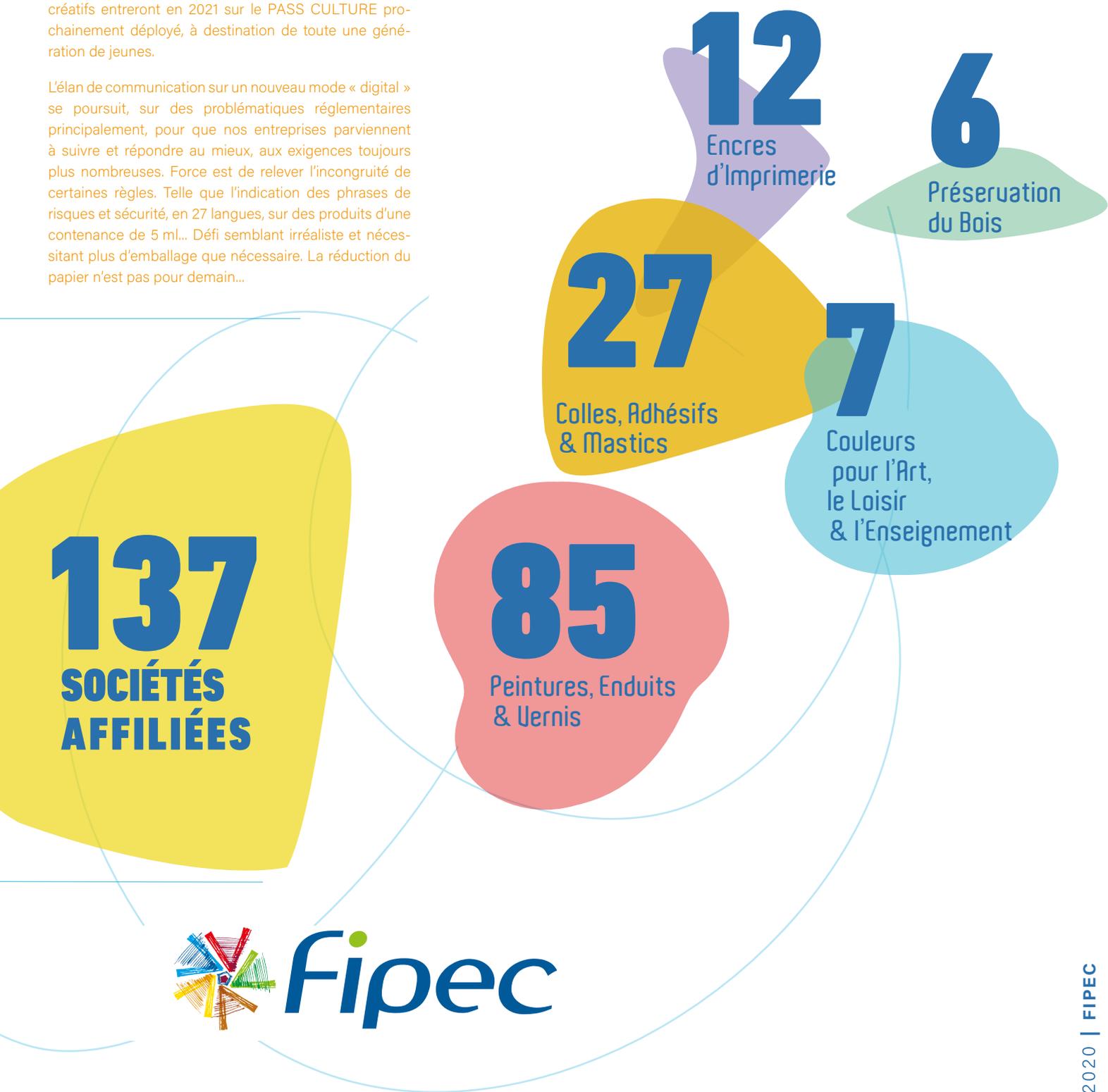
Notre syndicat vit une période charnière : fédérer nos intérêts communs au sein de notre profession, dans un contexte économique de plus en plus difficile, avec des contraintes toujours plus ambitieuses. Notre atout majeur repose sur un très haut niveau d'expertise et la poursuite d'objectifs stratégiques communs qui doit nous permettre d'être mieux écouté et entendu au sein de la filière bois.





de la lecture, de la danse, ou de la musique, nos activités artistiques soient citées. Grâce à cet élan soutenu, les résultats commencent à porter leurs fruits, et les arts créatifs entreront en 2021 sur le PASS CULTURE prochainement déployé, à destination de toute une génération de jeunes.

L'élan de communication sur un nouveau mode « digital » se poursuit, sur des problématiques réglementaires principalement, pour que nos entreprises parviennent à suivre et répondre au mieux, aux exigences toujours plus nombreuses. Force est de relever l'incongruité de certaines règles. Telle que l'indication des phrases de risques et sécurité, en 27 langues, sur des produits d'une contenance de 5 ml... Défi semblant irréaliste et nécessitant plus d'emballage que nécessaire. La réduction du papier n'est pas pour demain...





Allocution du Président



Jacques Menicucci

Chers adhérents,

L'année 2020 a été difficile pour le pays mais dans cette tourmente folle de la pandémie, nos industries ont malgré tout montré leur solidité. Certains d'entre nous ont pu peut-être plier, parfois durement, mais sans jamais rompre, et surtout, sans jamais rompre nos engagements à servir nos clients.

Quels engagements? Ceux de l'approvisionnement de l'agro-alimentaire et de la presse avec les encres de l'AFEI, ceux de la culture avec les couleurs de l'AFCALÉ, et ceux de l'industrie et du bâtiment avec les colles et mastics de l'AFICAM et les peintures, enduits et vernis du SIPEV et du SPB. Si toutes ces filières ont pu tenir, c'est aussi grâce à nous tous et il faut s'en féliciter.

N'oublions pas non plus nos gouvernants qui, par les mesures de soutien au chômage partiel, par le report de charges sociales et par les PGE, ont grandement soutenu nos entreprises et les ont aidés à faire front en cette période exceptionnelle et inédite.

Tous ensemble, je parle de plus de 16 000 hommes et femmes, nous avons démontré en 2020 un savoir-faire industriel incontestable – je dirais même un esprit de cohésion qui fait notre force.

Cette démonstration, nous l'avons faite en préservant, à l'heure où tout s'arrêtait, un niveau d'activité rassurant pour le pays. Mais nous avons en réalité fait bien plus que cela, grâce à la force de notre fédération.

Au-delà de ce que nous, industriels, avons fait, il y a eu notre fédération, qui a également agi. Malgré la crise, avec l'appui inconditionnel de l'équipe des permanents, nos professions ont pu rayonner et continuer à apporter un savoir-faire reconnu de tous.

Notre savoir-faire industriel n'est en effet pas le fruit du hasard. Ce sont des années de recherches, réalisées par des centaines de PME et d'ETI, et qui ont apporté des solutions techniques à tous nos partenaires. Les travaux en cours pour faciliter le recyclage de nos produits, développer le biosourcé ou encore trouver des solutions de substitution à certaines substances chimiques, tout cela a occupé activement nos meilleurs éléments, dans un contexte pourtant économiquement très tendu.

Cet effort considérable a continué, même en 2021, année qui ne commençait pas avec un horizon aussi dégagé que nous pourrions l'espérer. Cela dit, je suis persuadé que, grâce à la vaccination, nous finirons par venir à bout de ce virus, reprendre notre vie et envisager nos avenir.

Notre avenir commun tout d'abord, car nous vivons sur une même planète et l'industrie de formulation chimique a sa part de responsabilité dans l'apport de solutions de transition à haute valeur ajoutée. C'est dans cette perspective que nous investirons dans le secteur de la construction et de la rénovation, notamment pour contribuer à la décarbonation du bâtiment, avec l'appui de toute la filière.

Il en va également de notre avenir en tant que profession, confrontée à une concurrence internationale qui bouscule les grands équilibres économiques. L'année 2021 est pour nos professions l'occasion d'aborder ensemble ces sujets stratégiques. Ce sera le cas à l'occasion de grands rendez-vous de nos professions, comme la journée FIPEC du 16 septembre, moment phare de notre fédération.

Avant cette date importante du 16 septembre, beaucoup de projets en commun, tous très ambitieux, occupaient déjà une partie de vos équipes. C'est bien la raison pour laquelle je souhaite vivement que la FIPEC continue à servir de maison commune pour nos professions, qu'elle soit toujours un lieu de partage avec vos experts et les permanents qui ont en commun une grande implication.



Le mot du délégué général

Faire face

L'année 2020 a été inédite à bien des égards et les conséquences de la pandémie continuent d'imprégner l'activité et l'organisation de nos entreprises. Selon les secteurs, les conditions de marché ont été très contrastées. Certains ont dû s'adapter à une activité oscillant entre l'exceptionnel et le catastrophique. Certains ont été tributaires de secteurs en déshérence parmi des fleurons de l'économie (aéronautique, automobile, maritime...). D'autres ont bénéficié de l'effet *stop & go* qui a redonné de la vigueur mais a néanmoins nécessité beaucoup d'agilité pour adapter l'outil de production à la demande. C'est le cas notamment du secteur du bâtiment qui a très bien réagi en mars et avril en menant à bien la reprise massive des chantiers.

1^{er} round : ça passe...

Si l'on doit dresser un bilan, nos secteurs de la chimie de formulation ont réussi à éviter le pire, aidés sans doute par la tendance favorable qui les portait avant la crise. Tous syndicats de la FIPEC confondus, la baisse des chiffres d'affaires a été contenue à -5 %, comme l'indique notre baromètre annuel économique portant sur l'activité et le moral des industriels. Si de nombreuses entreprises, de tous les secteurs de l'économie, ont très tôt annoncé des plans de licenciement, finalement peu ont été mis à exécution et peu de fermetures de site ont été à déplorer.

Nos industriels ont réussi à traverser la tempête 2020. Elle a révélé néanmoins un besoin accru d'information, d'accompagnement et de connexions interprofessionnelles. Ces relais ont contribué à développer la capacité de rebond des entreprises adhérentes, extrêmement réactives.

Nous faisons bloc

Nos structures ont mis en évidence leur fonction d'utilité et leur rôle de facilitateur. Nous avons répondu présents et nos adhérents ont su actionner nos leviers et outils de défense.

L'aspect positif de cette crise réside dans le constat d'efficacité opérationnelle de nos filières. Nos industries ont fait bloc autour de nos actions, nos adhérents ont tous renouvelé l'adhésion à leur syndicat respectif, enregistrant même un niveau historique d'adhésions avec 5 nouveaux entrants.

En cette période de mesure d'audience de la représentativité syndicale, notre détermination à défendre les positions de la FIPEC pour rester autour de la table des négociations de la Convention Collective des Industries Chimiques, était plus que jamais stratégique.

La crise a révélé, renforcé et ancré durablement les relations inter-filières et intersyndicales. Plus fluides, les liaisons ont été établies entre clients et fournisseurs. Nous avons constaté la force de ce maillage et de la mobilisation dans la gestion de crise des approvisionnements qui s'est intensifiée depuis septembre dernier. La Chine, à plein régime, a privilégié une demande intérieure exponentielle, plaçant le reste du monde en situation de pénurie sur certaines matières premières ou de flambée des cours.

La production s'est retrouvée sous tension et, à moins de vendre à perte, une inflation des prix était à craindre. Pour nos adhérents, la continuité de l'approvisionnement des clients est restée la priorité.

2^e round : ça casse ?

La crise des matières premières a été le premier des défis que nous avons dû relever, notre rôle étant de damer le terrain du combat quotidien des industriels pour maintenir les chaînes de production.

Les mêmes enjeux se sont retrouvés dans le rouleau compresseur de la réglementation. Ce qui avait commencé par une crise en aval du premier confinement, s'est poursuivi un an après par une crise en amont qui s'est répercuté sur ce même aval. Les couches réglementaires restent nombreuses et imminentes entre les nouvelles réglementations sur le climat, la transition écologique, l'application de la réglementation titane, la récente stratégie de la chimie durable qui compte compléter REACH, encore inachevée et dont l'impact réel n'a jamais été vraiment évalué. Le poids de l'épée de Damoclès sur l'innovation et nos industries s'est alourdi. Tout s'est accéléré de plus en plus. La FIPEC doit jouer un rôle d'explorateur en eaux profondes pour identifier dans le dédale de textes ceux qui touchent directement ou indirectement nos secteurs.

Malgré la prise de conscience des dégâts de la désindustrialisation de nos territoires, millefeuille réglementaire et complexification sont restés la règle d'or. Pourtant, sans moyen d'appliquer la loi, on ne peut attendre de résultats positifs mais certainement prédire l'appauvrissement de la ressource industrielle. Infléchir cette trajectoire inquiétante est notre feuille de route.

"L'important aujourd'hui, et en même temps le plus difficile, est de préparer la relance". Un conseil prodigué par Philippe Dessertine, lors de son intervention à la journée FIPEC 2020, que les adhérents ont bien retenu, faisant preuve de résilience. Ils tiennent toujours sur la durée et sont préparés à affronter de nouvelles crises en pouvant compter sur notre soutien.



Gilles Richard



Président Honoraire

M. DUFOUR

Président

J. MENICUCCI

Vice-Président

G. FREMAUX

Président adjoint

J. des BUTTES

Trésorier

O. ROBARDEY

Délégué Général

G. RICHARD

Conseil d'Administration

P. BOUSSEMART
I. BOVE-MENGELLE
J. des BUTTES
G. CLEMENT
R. CLERET
T. COUSIN
L. DERRIEN
A. DESCAMP
M. DUFOUR
G. FREMAUX
F. GUETIN
G. HAWORTH
P. HOAREAU

H. KAMOUN
M. KRANTZ
X. MARTIN
A. MASTARI
J. MENICUCCI
C.B. MICHELOT
L. OLIVERAS
O. ROBARDEY
X. SEBAUX
S. TAVANO
P. TISSEYRE
L. VAUCENAT

Président

Jacques MENICUCCI
☎+33 (0)1 53 23 00 09
president@fipec.org ✉

Délégué Général

Gilles RICHARD
☎+33 (0)1 53 23 00 09
direction@fipec.org ✉

Office Manager

Maria GILLET / Gaël DIEP
☎+33 (0)1 53 23 00 09
gaël.diep@fipec.org ✉

Comptabilité

Tinhinane RABET
☎+33 (0)1 53 23 00 06
compta@fipec.org ✉

Accueil et Services Généraux

Pauline THIRY
☎+33 (0)1 53 23 00 00
pauline.thiry@fipec.org ✉

Affaires Économiques, publiques et Communication

Dominique AYOUL/
Aglantine PARJADIS de LARIVIÈRE
Communication
☎+33 (0)1 53 23 09 83
aglantine.parjadis@fipec.org ✉

Teoman BAKOGLU
Affaires Publiques
☎+33 (0)1 53 23 00 02
teoman.bakoglu@fipec.org ✉

Émilie REGNIER-VIGOUROUX/
Rémi DA COSTA
Économie & statistiques
☎+33 (0)1 53 23 09 80
remi.dacosta@fipec.org ✉

Affaires Sociales et Juridiques

Astrid MIRABILE/
Imane JAADOUNI
☎+33 (0)1 53 23 00 04
imane.jaadouni@fipec.org ✉

Lionel PATEL
☎+33 (0)1 53 23 00 04
lionel.patel@fipec.org ✉

Affaires Techniques et Réglementaires

Émilie BLAISE
Développement Durable
☎+33 (0)1 53 23 00 05
emilie.blaise@fipec.org ✉

Lison POURCHET
Veille réglementaire
☎+33 (0)1 53 23 00 08
lison.pourchet@fipec.org ✉

Marie-Delphine BRACON
Sécurité Produits
☎+33 (0)1 53 23 09 84
marie-delphine.bracon@fipec.org ✉

François LEGAY
Sécurité Industrielle, Innovation,
Normalisation
☎+33 (0)1 53 23 00 07
francois.legay@fipec.org ✉

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
+33 (0) 1 53 23 00 00
www.fipec.org
[@La_FIPEC](https://twitter.com/La_FIPEC)



COMMISSIONS FIPEC

ACHETEURS

Président: G. CATRY

AFFAIRES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Président: G. FREMAUX

BIOCIDES

Président: Ph. ALLEX

ENVIRONNEMENT DURABLE

Président: T. JEANNETTE

FINANCIÈRE

Correspondant FIPEC:
R. DA COSTA

FORMATION-ENSEIGNEMENT

Président: M. DUFOUR

HSE SITES INDUSTRIELS (ISI)

Président: A. MASTARI

NANOTECHNOLOGIES

Président: F. BRUNET-MANQUAT

SÉCURITÉ DES PRODUITS

Président: P. VERLHAC

SOCIALE

Président: Ph. RONPHE

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS SECTORIELS

SIPEV

ANTICORROSION ET MARINE
Président: D. ANDREU

BÂTIMENT
Président: P. HOAREAU
Vice-Président:
P. COMBEDIMANCHE

CARROSSERIE
Président: T. LECLERC

COMMUNICATION
Président: C.B. MICHELOT

ENDUITS
Correspondant FIPEC:
F. LEGAY

GRAND PUBLIC
Président: M. DESLANDES

INDUSTRIE
Correspondant FIPEC:
R. DA COSTA

ISOLATION THERMIQUE
PAR L'EXTÉRIEUR
Président: D. GIRARD
Vice-Président:
O. MONTAGNE

AFEI

FINANCIÈRE
Correspondant:
R. DA COSTA

TECHNIQUE
Président:
Y. LACOUTIERE

AFICAM

BÂTIMENT
Président: R. LACOSTE/
D. DURAND

COMMUNICATION
Correspondante:
A. PARJADIS de LARIVIÈRE

EMBALLAGES
Correspondante:
A. PARJADIS de LARIVIÈRE

SPB

TECHNIQUE
Président: T. COUSIN

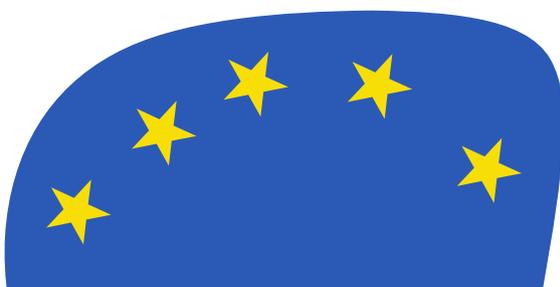
CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE DES PEINTURES,
DES ENCRE D'IMPRIMERIE ET DES COULEURS D'ART (Bruxelles)
Directeur Général: **Christel DAVIDSON** www.cepe.org

EUROPEAN ARTISTS COLOURS ASSOCIATION (Bruxelles)
Directeur Général: **Christel DAVIDSON** www.artists-colours.org

EUPIA EUROPEAN PRINTING INK ASSOCIATION (Bruxelles)
Directeur Général: **Dr Martin KANERT** www.eupia.org

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES INDUSTRIES DES COLLES,
ADHÉSIFS ET MASTICS (Bruxelles)
Secrétaire Général: **Kristel ONS** www.feica.com

WORLD COATINGS COUNCIL (Washington)
Secrétaire: **Steve SIDES** www.worldcoatingscouncil.org



La FIPEC en 2020 : agile et toujours à l'initiative

L'irruption de la pandémie en 2020 a provoqué un bouleversement sans précédent dans la vie économique globale et dans la vie personnelle des citoyens, bouleversement qui continue aujourd'hui à produire ses effets. Dans un tel contexte, la mobilisation collective au sein de la FIPEC, entreprises et salariés, a été primordiale pour traverser cette épreuve et apporter des solutions concrètes et durables.

Comment contribuer positivement à l'effort du pays pour sortir de la crise ? Comment défendre au mieux nos intérêts en tant que professions industrielles, tout en respectant les choix stratégiques respectifs, sans apporter plus de tension à la crise ? Autant de questions essentielles auxquelles les élus de notre fédération ont voulu répondre pour diriger l'action d'influence de la FIPEC.

Pour soutenir nos élus dans cette mission, qui s'ajoutait à la gestion de leurs propres entreprises, l'équipe opérationnelle de la FIPEC s'est transformée en quelques semaines pour apporter tous les renseignements clés nécessaires à la prise de décision et à l'implication des professions dans l'action publique :

- une veille médiatique pointue et réactive a été mise en place, sur le détail des annonces gouvernementales, les mesures sociales, en particulier sur les enjeux du bâtiment et des commerces culturels,
- le suivi réglementaire des décisions d'exception prises par le gouvernement après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire,
- la diffusion de notes de synthèse relatives à l'évolution du cadre réglementaire nécessaire au maintien des activités des entreprises adhérentes.



Tous les adhérents ont aussi pu disposer, dès le début de la crise, d'outils digitaux de reporting afin de faire remonter au sein de nos commissions et instances les défis et enjeux spécifiques du terrain.

Ce rôle de vigie a permis la mise en œuvre d'actions d'influence très ciblées, faisant bénéficier les entreprises adhérentes d'un relais direct et sur-mesure auprès du gouvernement et des décideurs publics en général. La FIPEC a par exemple été directement engagée dans la résolution du problème d'approvisionnement en solvant des fabricants d'encres d'imprimerie adhérents de l'AFEI. Elle a posé les jalons, dès mai 2020, d'une meilleure prise en compte par les autorités publiques de la filière des fabricants de couleurs pour artistes (AFCALE). Cette action a abouti à l'extension du Pass culture, un dispositif de subvention des jeunes de 18 ans pour leur faciliter l'accès à la culture. Les élus de la FIPEC ont alerté le gouvernement sur la situation difficile de nos entreprises, via des courriers signés par l'ensemble des présidents des syndicats adhérents. Nous avons également pu valoriser la vision du SIPEV lors de réunions avec la Fédération Nationale de la Décoration (FND), nos partenaires de toute la filière et auprès de la presse spécialisée. Nous avons participé à l'optimisation du dispositif d'urgence mis en place par l'État pour les demandes de chômage partiel en faisant des retours très concrets sur les dysfonctionnements détectés. Ces points ont été relayés au niveau des parlementaires clés influents, en particulier Roland Lescure, Président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, qui a ainsi participé à un débat organisé par notre fédération lors de sa journée nationale de septembre 2020.



Guillaume Frémaux, Vice-président de la FIPEC avec **Roland Lescure**, Président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale,

Face à cette crise, et en lien avec le plan de relance des pouvoirs publics, la fédération a opéré un pivotement stratégique pour se tourner vers les enjeux de décarbonation du bâtiment – que nous portons au sein des filières Chimie et Industries pour la construction. Ce positionnement a renforcé l'impact de nos professions auprès des pouvoirs publics, offrant une opportunité supplémentaire de capitaliser sur les nombreux projets pilotés par les commissions techniques de la FIPEC et de ses syndicats adhérents. Grâce à de nombreuses discussions menées directement par le président Menicucci en 2020 avec ses homologues de France Chimie et de France Industrie, la FIPEC pilotera un projet de décarbonation du bâtiment, par le prisme à forte valeur ajoutée de la filière chimie. Une communication gouvernementale appuiera en 2021 cette ambition forte de notre fédération, de ses partenaires du Conseil national de l'Industrie et de la FND.





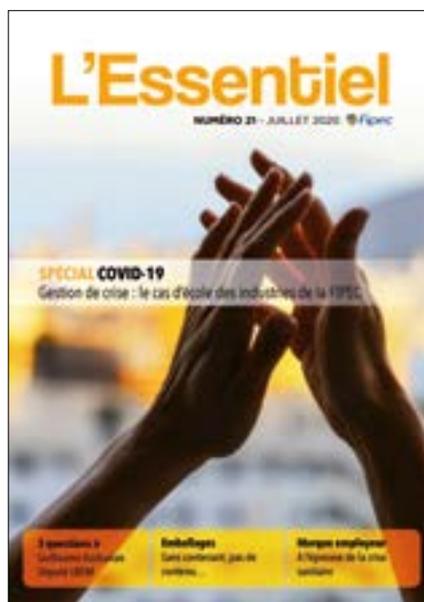
Informer et accompagner au plus près les entreprises

La FIPEC a accompagné ses adhérents, notamment en les informant sur les dispositifs mis en œuvre :

- synthèses détaillées des mesures à mettre en œuvre, puis communications régulières,
- information sur les procédures de fabrication du GHA, préconisations en termes d'étiquetage, de gestion de l'approvisionnement et de maîtrise des risques,
- reports ou aménagements de certaines échéances pendant l'État d'Urgence Sanitaire,
- mesures à prendre par l'employeur afin de garantir un niveau de sécurité optimal.

Le département social de la FIPEC, fortement sollicité, s'est également mobilisé plus concrètement encore pour aider les entreprises adhérentes à relever les nouveaux défis liés à la crise sanitaire :

- dès le 17 mars 2020, une circulaire leur proposait les modèles de justificatifs de déplacement professionnel à remettre à leurs salariés. Ont suivi plus d'une douzaine de circulaires, sur des thèmes aussi variés et incontournables que les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises, la négociation d'un accord d'entreprise à distance, les dérogations à la durée du travail, la responsabilité pénale du chef d'entreprise face au Covid-19, les protocoles sanitaires,
- accompagnement dans l'application de l'accord relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle : signé quelques semaines auparavant, cet accord, prorogeant pour trois ans l'accord conclu le 3 décembre 2013, s'est montré particulièrement complexe à mettre en œuvre. En effet, initialement prévu pour faire face de façon ponctuelle à des difficultés d'ordre économique, il a dû être appliqué à une situation sanitaire exceptionnelle, suscitant interrogations et interprétations diverses, notamment concernant l'application de la double garantie d'indemnisation. Le département social de la FIPEC a épaulé les entreprises, depuis la constitution du dossier de demande d'indemnisation de l'activité partielle et sa mise en place, jusque dans sa gestion au quotidien, avec notamment la prise en compte des salariés cas contacts et des personnes vulnérables.





PEINTURES, ENDUITS, VERNIS

Bâtiment : Après un stop au début du confinement de mars 2020, les chantiers ont bien repris et l'activité a été soutenue au deuxième semestre.

Grand public : L'activité s'est maintenue à un haut niveau tout le long du deuxième semestre, du fait notamment de l'effet de rattrapage lié au ralentissement au tout début du confinement de mars.

Anticorrosion/Marine : L'année 2020 a été marquée par des arrêts de chantiers et les entreprises ont subi certaines désorganisations au niveau des donneurs d'ordre, liées aux mesures sanitaires.

	Anticorrosion	Bâtiment	Grand public
Volume	- 9,5 %	- 2,2 %	6,7 %
Valeur	- 9,6 %	- 1,8 %	11,1 %

Automobile : la 1^{re} monte suit la production automobile, marquée en 2020 par un ralentissement (commandes voitures particulières et utilitaires en baisse). La réparation est également en baisse, conséquence de la diminution des accidents de la route, liée à la chute des déplacements des Français.

Industrie : l'activité a été très contrastée selon les secteurs, marquée notamment par un secteur aéronautique en berne.

| Colles, Adhésifs et Mastics

La situation est similaire à celle des secteurs peintures, en industrie et en grand public. Dans le bâtiment, la reprise de la construction et la rénovation ont permis de soutenir l'activité mais l'évolution reste négative, entre -3 % et -20 % en volume selon les familles de colles concernées.

| Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement

Avec le contexte de la pandémie, l'année a été très atypique mais l'activité a cependant été meilleure qu'espérée, malgré la fermeture des points de vente intervenue lors du 1^{er} confinement. Ce secteur souffre par ailleurs d'un manque de digitalisation et déplore des soucis d'approvisionnement.

| Encres pour les arts graphiques et l'emballage

En 2020, on a assisté à une évolution très différente selon les secteurs, reflet de l'impact de la pandémie :

- Dans le domaine de l'emballage, le luxe et la cosmétique sont en baisse, alors que l'alimentaire et la pharmacie ont connu une forte croissance.
- Pour les arts graphiques, l'événementiel et la communication ont subi une forte baisse, voir un arrêt total, entraînant une chute importante de l'activité des imprimeurs.

| Produits pour la Préservation du Bois

Les fabricants ont exprimé leurs inquiétudes sur la disponibilité et le prix du bois. Certains secteurs dépendent des flux commerciaux et de la production industrielle, comme les palettes et le bois pour l'emballage. Le secteur de la construction est plutôt en croissance.





Un contexte réglementaire en constante évolution



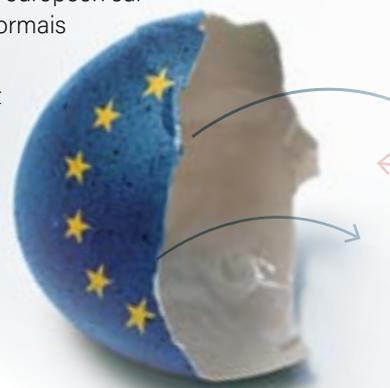
La gestion des questions nées de la crise n'a pas occulté les préoccupations quotidiennes des entreprises en matière de législation économique, sociale, environnementale et sanitaire. Les équipes de la FIPEC, malgré une situation complexe, ont dû s'adapter à un contexte réglementaire en constante évolution.

Le Brexit et ses conséquences

Toute l'année 2020 aura été une année d'incertitude. Un accord de retrait avait été approuvé par le Parlement européen le 29 janvier 2020, à l'issue d'une période de transition prévue jusqu'à la fin de l'année. Il aura cependant fallu attendre les tout derniers jours de 2020 pour qu'un accord de commerce et de coopération, plusieurs fois repoussé et négocié, soit trouvé le 24 décembre entre la Commission Européenne et la Grande-Bretagne. Celui-ci est entré provisoirement en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Malgré ce manque de visibilité, les entreprises ont dû se préparer à l'impact du Brexit sur leurs activités : modification des règles douanières, évolution du cadre réglementaire européen sur les produits chimiques (Reach, CLP), puisque le Royaume Uni appliquera désormais ses propres règles.

Les analyses réalisées par les différents acteurs politiques et économiques ont déjà permis d'anticiper un certain nombre d'impacts, permettant d'assurer la continuité de la mise en marché.





Des produits toujours plus sûrs

La FIPEC a sélectionné, synthétisé et relayé ces informations :

- au niveau national, les informations du MEDEF mais aussi celles du portail dédié du gouvernement, du ministère de l'Économie et des douanes notamment.
- au niveau européen « *le Hub on Brexit* » de nos homologues britanniques, particulièrement utile, que nous avons complété avec les informations issues de la Commission Européenne et de l'ECHA.
- dans le cadre des Commissions « Acheteurs », « Sécurité des Produits » et « Biocides », un consultant a été missionné pour intervenir et présenter les impacts pour les entreprises. Pour faire suite aux besoins exprimés lors de ces commissions, la FIPEC a également rédigé et diffusé un modèle de courrier pour appuyer les démarches des adhérents auprès de leurs fournisseurs.

Commission des acheteurs : veille et analyse du marché des matières premières

Sous la présidence de Gonzague Catry (Théolaur), cette commission a pour vocation d'éclairer les acheteurs sur les éléments de contexte et le cadre réglementaire qui influent sur l'évolution des matières premières.

Ainsi, en octobre 2020, un consultant spécialiste du Brexit et de ses conséquences, est venu présenter les enjeux réglementaires liés au Brexit, qui vont impacter l'activité des acheteurs des entreprises FIPEC.

Tout au long de l'année, les membres de la commission ont répondu à l'enquête FIPEC, permettant de suivre le marché des matières premières. En fin d'année, elle a alerté sur les tensions dans les approvisionnements avec notamment des pénuries et des mises en maintenance entraînant des forces majeures. Une action de communication proportionnée a été lancée sous la forme d'un communiqué de presse le 12 mars 2021.

La France connectée au portail européen Poison Centres

Mis en ligne en 2019 (poisoncentrers.echa.europa.eu/fr/home), le portail européen est l'aboutissement de la mise en œuvre de l'annexe VIII du règlement CLP, relatif à l'harmonisation des informations à notifier aux centres antipoison. Il a fait l'objet de nombreuses actualisations tout au long de l'année 2020 pour s'adapter à l'évolution des textes réglementaires.

Les actions menées par la FIPEC ont permis l'adoption de deux amendements au texte réglementaire initial. L'objectif était de concilier les préoccupations de l'industrie relatives à la charge administrative et les besoins d'information des centres antipoison. L'un de ces amendements apporte notamment une solution à la question des mises à la teinte sur le point de vente. En effet, dans la continuité des travaux entamés les années précédentes, la FIPEC, avec l'appui du CEPE au niveau européen (Conseil européen de l'industrie des peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art), a collaboré avec la DGS pour la mise au point d'un compromis qui évite les notifications individuelles systématiques, une trop lourde charge pour les adhérents. Toutefois, certains mélanges, selon certaines conditions, comme les bases de peinture ou les mélanges de teintes et les toners doivent toujours être notifiés et certaines informations doivent être incluses sur les étiquettes au point de vente.

L'annexe VIII du CLP s'applique donc pleinement depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les produits de consommation et les produits professionnels, mais plusieurs points de cohérence réglementaire entre les exigences européennes et nationales seront à clarifier en 2021. L'organisation d'un webinaire sur les retours d'expérience est à l'étude pour l'année 2021.





Le portail européen, mode d'emploi

- Diffusion de newsletters et flash d'information techniques.
- Reconstitution du groupe de travail spécifique créé l'année précédente pour répondre à chaque consultation de l'ECHA (European Chemicals Agency), de la Commission Européenne et pour intervenir dans les groupes de travail de CEPE et FEICA afin de remonter tous retours d'expérience et commentaires utiles à son évolution.
- Contribution du CEPE et de la FIPEC à la mise à jour des guides associés.
- Organisation par la FIPEC de plusieurs sessions de prise en main du portail européen en septembre et en octobre 2020. Ces sessions ont rencontré un vif succès.
- Proposition d'un webinaire en décembre 2020 pour apporter les derniers éléments de préparation à la notification et les mises à jour réglementaires.
- Enquête menée auprès des adhérents, suite à l'alerte de quelques membres sur des demandes de la distribution. Un courrier rappelant les échéances a été préparé, afin d'appuyer les réponses des adhérents.

TiO2 : la concrétisation des demandes formulées par la FIPEC

Dans le cadre de la publication de la 14^e ATP (Adaptation au progrès technique) en février dernier, qui met à jour les classifications harmonisées d'une trentaine de substances, le dioxyde de titane sous forme de poudre a été classé cancérigène présumé en catégorie 2. Jusqu'au dernier moment, la FIPEC a participé avec ses partenaires européens à la sensibilisation des pouvoirs publics européens (Commission européenne et Parlement européen) et des pouvoirs publics français sur l'absolue nécessité de ne pas classer comme produits dangereux des mélanges contenant du dioxyde de titane, compte tenu de la spécificité des produits de nos professions (format et usage).

Mobilisant des ressources conséquentes, ce travail de conviction, coordonné avec plusieurs élus de la fédération a été notamment concrétisé en février 2020 par la diffusion sur le site Info-Chimie d'une interview de Guillaume Frémaux, Vice-président de la FIPEC.

Diffusée le jour même de la publication officielle au JOUE, cette interview a été immédiatement partagée à l'ensemble de nos adhérents, intégrée à un kit de communication dédié.

L'ATP, comportant la nouvelle classification du TiO₂, s'appliquera dès le 1^{er} octobre 2021.

Matériaux, produits et contact alimentaire

Côté européen, l'évolution du cadre réglementaire est à l'étude.

La Commission Européenne a lancé l'évaluation de ce cadre réglementaire: une analyse d'impact a été publiée en décembre 2020, accompagnée d'une feuille de route. Les questions majeures soulevées concernent le manque d'information sur l'article final et la priorisation des substances dans les évaluations, selon leur dangerosité.

Les associations européennes de notre secteur ont relevé que l'évaluation des risques devrait être basée sur les articles finaux et uniquement sur les substances qui migrent, ces dernières étant celles exposées aux consommateurs. Cette révision permettra également d'harmoniser le cadre réglementaire des matériaux au contact des denrées alimentaires.

La FIPEC suit très attentivement l'évolution de ce dossier et participe activement aux réunions organisées par nos homologues européens. L'AFEI (Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie) s'est également réunie virtuellement à deux reprises à l'occasion de commissions techniques, malgré le contexte de cette année particulière.





Les matériaux et objets destinés à entrer au contact des aliments sont régis par le Règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004. Ce règlement (appelé règlement cadre) définit les exigences générales s'appliquant aux matériaux et objets en contact directement ou indirectement avec les denrées, produits et boissons alimentaires mis sur le marché communautaire. L'objectif est d'assurer un niveau élevé de protection du consommateur.

Côté français, renforcement des liens au niveau de la filière

La FIPEC poursuit son action au sein de la filière des emballages en contact avec les denrées alimentaires. La fédération est pleinement intégrée à la PAE (Plateforme alimentation emballages) qui regroupe les fédérations de l'emballage et celles de l'alimentaire (par la voie de l'ANIA). Ce groupe a établi une liste de substances d'intérêt et a réalisé un Q&A de la Déclaration de conformité, après l'établissement d'un modèle pour la filière l'année précédente.

La FIPEC a également accompagné les représentants de la PAE lors de la rencontre PAE/DGCCRF. Cette réunion présentait les résultats des plans de contrôle sur les matériaux, les actualités réglementaires françaises (sur la position BPA, la loi AGEC et son article 13, les huiles minérales) ainsi que les actualités réglementaires européennes.

Membre à part entière du Comité de Prévention du SNFBM (Syndicat National des Fabricants de Boîtes, emballages et bouchages Métalliques), la FIPEC fait régulièrement le point sur les sujets communs aux deux organisations comme le TiO2 ou le Bisphenol A.

De la même manière, la FIPEC entretient des contacts réguliers avec le club MCAS (Matériaux pour contact alimentaire et santé), pour des échanges constructifs sur la mise en œuvre de la loi AGEC, la problématique des huiles minérales ou de la définition des encres.

Règlement biocides : impact sur les conservateurs utilisés dans les produits

La profession s'inquiète depuis plusieurs années de l'impact du règlement biocides sur les conservateurs utilisés dans les produits à base aqueuse. Au fur et à mesure des évaluations des substances actives, les possibilités d'utilisation dans les articles traités se réduisent. Ce sujet est particulièrement suivi par la commission Biocides de la FIPEC et par le groupe Biocide User Task Force de CEPE dont la FIPEC est membre. L'enjeu de la disponibilité des conservateurs dans les articles traités, afin de défendre la continuité de la mise en marché des produits à base aqueuse à destination du grand public, a été porté à l'attention de l'État: l'intérêt des produits à base aqueuse, l'absence d'alternatives qui seraient acceptées par les autorités publiques, les dommages causés par les micro-organismes, la particularité des articles traités dans le Règlement biocides. À la suite de ces interventions, la France a demandé à la Commission européenne un délai pour étudier ce sujet et poursuivre la discussion.

Ce sujet des conservateurs a fait l'objet d'une intervention par la FIPEC intitulée: « *In-can preservatives : Comment faire face à la réduction des conservateurs utilisables dans les articles traités et produits biocides* » en coanimation avec l'AISE, l'association européenne des détergents au congrès Biocides d'octobre 2020.

Commission biocides

Pilotée par le nouveau président Philippe Alex de Blancolor, cette commission propose plusieurs rendez-vous dans l'année, afin de présenter tous les sujets d'actualité. En 2020, un focus a notamment été fait sur l'étiquetage des articles traités et l'impact du Brexit sur les biocides. Un retour d'informations sur le congrès biocides est également été proposé.





Diisocyanates

La FIPEC a suivi attentivement les discussions et les récentes évolutions réglementaires portant sur les diisocyanates. Examinée en comité REACH durant l'année, la restriction a été adoptée puis publiée par les autorités européennes à l'été. Elle cible la sensibilisation respiratoire et cutanée potentiellement causée par ces substances et exige une formation pour les utilisateurs dans un délai de deux ans après la publication.

Des formations sont prévues par l'ensemble des principaux acteurs du secteur : associations européennes (CEPE et FEICA), associations industrielles des fabricants de diisocyanates, et la FIPEC.

La restriction des diisocyanates prévoit également que les États membres de l'Union européenne puissent mettre en œuvre ou continuent d'appliquer leurs propres exigences nationales. La FIPEC sera vigilante aux éventuelles exigences spécifiques que la France pourrait vouloir mettre en œuvre, comme celle incluse dans le texte réglementaire concernant l'étiquetage.

Perturbateurs endocriniens

Intégration dans REACH? Nouvelle classe de danger dans CLP? Règlement spécifique? Autant de questions que se pose la Commission européenne dans l'optique de réglementer l'utilisation des perturbateurs endocriniens.

La Commission a mené une évaluation de la législation sur les perturbateurs endocriniens. Lors du second forum annuel européen, qui s'est tenu virtuellement en décembre, la France a fait le lien avec les plans français SNPE2 (Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens) et PNSE4 (Plan National Santé Environnement) et a défendu l'approche « One Health ».

En cohérence avec la CSS (Chemical Strategy For Sustainability), la Commission européenne a donné les grandes pistes de réflexion pour prendre en compte les perturbateurs endocriniens : renforcement des réglementations REACH et CLP, création de nouvelles classes de danger, ajout spécifique des PE dans la liste des SVHC... D'autres options sont en discussion avec des sous-groupes du CARACAL.

En France, en association avec d'autres fédérations, un courrier avait été adressé aux ministères de l'Écologie, de la Santé et de l'Économie pour faire part des préoccupations de la profession au sujet du déploiement de la SNPE 2 et des travaux à venir de l'ANSES. La FIPEC a réitéré ses préoccupations lors d'un rendez-vous à la DGE au début de l'année 2020.

Commission Sécurité Produits

Toujours fortement apprécié par les adhérents, ce temps d'échange et de rencontre au sein de la Commission s'est adapté à la situation sanitaire et a pu se tenir deux fois en 2020 en distanciel. Sous la présidence de Patrick Verlhac, les sujets d'actualité sont passés en revue avec une moyenne de 70 adhérents connectés. Les travaux de la Commission portent principalement sur la classification du TiO₂, la mise en œuvre des obligations liées aux Poison Centres, les modifications des ATP de CLP, la restriction des diisocyanates et l'enregistrement des polymères.

Un nouveau groupe de travail intitulé « Écoulement des stocks » a été créé. Suite à la problématique de l'écoulement des stocks et du réétiquetage des produits contenant de la MIT, et plus largement de l'interprétation des délais des ATP (Adaptation au Progrès Technique) du règlement CLP, les participants ont évoqué les conséquences de l'incertitude réglementaire. Les échanges ont permis d'aboutir à un objectif concernant l'amélioration des délais pour l'écoulement des stocks et de quatre pistes d'action pour y parvenir.

L'économie circulaire dans tous ses états

Commission Environnement Durable

Présidée par Thierry Jeannette, la Commission Environnement Durable a accompagné la montée en puissance des sujets relatifs à l'environnement durable et plus particulièrement l'économie circulaire : informations consommateurs, interdictions de substances, nouvelles obligations de recyclage, réforme du régime de la responsabilité élargie des producteurs.

En 2020, la FIPEC est entrée dans une nouvelle phase de ce dossier aux très nombreuses ramifications. Pour soutenir les adhérents, de nombreux contacts ont été initiés avec l'administration (DGPR/DGE), afin de défendre leurs préoccupations, rester dans le bon timing et être à la source de l'information.



2020 : De la loi Économie circulaire à la loi Climat

L'année 2020 a débuté par la finalisation de la loi Agec (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) et s'est achevée avec les premières ébauches du projet de loi issues de la convention citoyenne pour le climat (Projet de loi n° 3875 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).



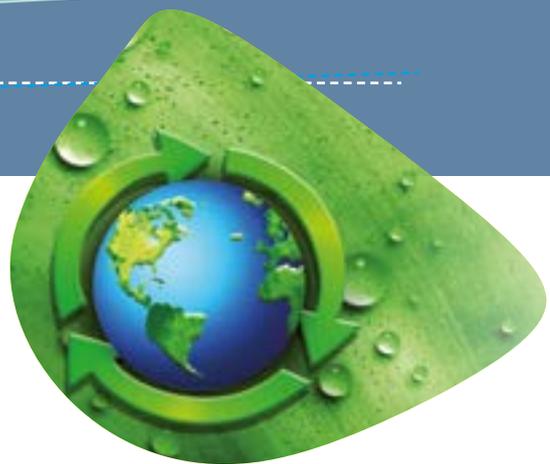
les dates clés de la loi Agec pour nos secteurs

2020	SSD (sortie de statut de déchet) permise dans des installations non ICPE/Iota
	Caractérisation des déchets POP
2021	Interdiction de distribution gratuite de bouteilles de boisson en plastique (locaux professionnels)
	Extension de la REP (responsabilité élargie du producteur) DDS (déchets diffus spécifiques)
	Modulation des écocontributions
	Pénalité pour le point vert
	Possibilités accrues de réutilisation des eaux usées traitées et des eaux pluviales, notamment au sein des ICPE
2022	Triman et infotri sur les produits inclus dans une filière de REP et à destination des ménages
	Affichage des qualités et caractéristiques environnementales des produits
	Interdiction de destruction des invendus non alimentaires des produits soumis à REP
	Reprise distributeurs pour les DDS
	REP Bâtiment
	Registre des producteurs soumis à la REP
	Interdiction des huiles minérales sur les emballages
	Dématérialisation des BSDD et du registre des déchets dangereux
	Procédures et équipements pour prévenir la fuite de granulés plastiques industriels
2023	Restriction française sur les microplastiques : obligation d'instruction d'emploi et d'élimination des déchets visant à éviter le rejet de MP dans l'environnement
	Interdiction des huiles minérales sur les catalogues et publicités non sollicités à destination du public
	Plan de prévention et d'écoconception obligatoire pour les producteurs soumis à la REP
2024	Interdiction de destruction des invendus non alimentaires des produits (non soumis à REP)
2025	Extension du tri 7 flux pour tous les détenteurs de déchets
	100 % des emballages en PUU (plastique à usage unique) recyclables
	REP EIC (emballages industriels et commerciaux)
	Interdiction des huiles minérales sur toutes les impressions destinées au public
2040	Fin des emballages en PUU

Les dispositions phares de la loi Climat pour nos secteurs fondées sur le projet de loi initiale déposé par le Gouvernement

ARTICLE 1^{ER}	Affichage environnemental des produits, avec focus sur l'impact climat
ARTICLE 9	Oui PUB expérimental
ARTICLE 15	Prise en compte de la performance environnementale dans la commande publique
ARTICLE 16	Renforcer le rôle du CSE et de la GPEC dans la lutte contre le changement climatique
ARTICLE 24	Abaisser le seuil pour l'obligation d'installer des toits végétalisés ou équipés de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments industriels ou commerciaux (à partir de 500 m ²)
ARTICLE 33	Compléter l'obligation de réaliser une déclaration de performance extra-financière (DPEF) annuelle pour les entreprises chargeurs avec une obligation de prendre en compte les émissions indirectes
ARTICLE 67	Mise en danger de l'environnement, création de délits de pollution des eaux, du sol et de l'air et de peines complémentaires pour les personnes morales
ARTICLE 68	
ARTICLE 69	

Le premier trimestre 2020 a été consacré aux ultimes actions de sensibilisation des parlementaires sur les spécificités de nos secteurs, lors de la dernière étape de l'examen parlementaire de la loi Agec. Plusieurs succès concrets ont été obtenus, avec l'intégration des propositions d'adaptation portées par la FIPEC dans le texte final de la loi (dérogation renforcée sur l'interdiction d'utilisation des microplastiques, exclusion de la filière DDS du fond de réparation, renvoi au pouvoir réglementaire sur les conditions d'application des interdictions d'utilisation des huiles minérales sur les emballages et les prospectus, etc.). De nombreux contacts ont ainsi été établis avec des parlementaires clés, en capitalisant notamment sur le travail d'influence mené en 2019.





Les actions concrètes pour la mise en œuvre de la loi Agec

- 15 décrets, 5 arrêtés d'application de la loi Agec publiés
- Des dizaines de réunions de concertations collectives ou individuelles organisées avec la DGPR
- Une vingtaine de contributions FIPEC élaborées et transmises aux ministères
- Une forte mobilisation du groupe de travail Économie circulaire de la FIPEC
- Une coordination avec les groupes de travail Économie circulaire du MEDEF et de France Industrie et les groupes miroirs de France Chimie (substances dangereuses et PE de l'article 13 & Microplastiques)
- Un relais auprès des fédérations européennes inquiètes des évolutions de la réglementation française allant au-delà ou au-devant du droit européen

Renforcement du dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP)

Le dispositif de REP implique que le responsable de la mise sur le marché d'un produit est responsable de la gestion des déchets issus de ce produit. À travers la loi Agec, de nouvelles filières ont été créées, et les filières existantes ont été étendues. Ainsi, concernant le secteur du *coating* (revêtement), les produits seront à terme couverts par trois REP :

- la REP DDS (déchets diffus spécifiques), qui a été étendue au 1^{er} janvier 2021, qui ne vise plus exclusivement les déchets des ménages; cette filière regroupe principalement en volume les déchets de peinture et de colles,
- la création d'une REP PMCB (produits et matériaux de construction du bâtiment), qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022, et qui couvrira notamment les déchets de peintures et colles du bâtiment échappant à la REP DDS (notamment en raison de leur taille ou de leur volume supérieur),
- la création d'une REP EIC (emballages industriels et commerciaux) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

À cela s'ajoutent les filières dans lesquelles les produits du coating sont intégrés en tant que composants. C'est déjà le cas par exemple des encres, colles et vernis dans la filière des papiers graphiques et des emballages. Au titre des nouvelles filières de REP, on peut citer les filières des automobiles, des jouets ou des articles de bricolage (pour l'année 2022).

Les obligations des metteurs en marché de ces différentes filières ont été renforcées: enregistrement obligatoire avec numéro d'identifiant (en 2022), plan d'écoconception des produits (en 2023 pour la filière DDS), prise en charge de la gestion des déchets abandonnés, soutien au développement des systèmes de gestion des déchets en outre-mer (dès 2021)...





La FIPEC siège à la nouvelle Cifrep

- La commission inter-filières REP (Cifrep) est l'instance de gouvernance des filières de REP. Elle organise la concertation entre les parties prenantes. Son avis est notamment sollicité sur les projets de cahiers des charges qui fixent le cadre et les objectifs de chacune des filières et sur l'agrément des éco-organismes. Elle rassemble 5 collèges représentant chacun : les producteurs, les collectivités territoriales, les associations, les opérateurs de gestion des déchets, l'État.
- Au titre des metteurs en marché, 5 sièges de titulaires (et leurs remplaçants) sont attribués respectivement à l'Afep, à la CPME et au MEDEF. La FIPEC a été nommée au titre des sièges du MEDEF. La Cifrep se réunit une à deux fois par mois. Mise en place le 24 novembre 2020, elle s'est réunie 3 fois lors de sa première année d'existence, notamment pour se prononcer sur les modifications du cahier des charges et le nouvel arrêté Produits de la filière DDS.

Développement du recyclage : priorité stratégique

La FIPEC a fait du développement du recyclage – contenants et contenu – une priorité stratégique, en phase avec la réaffirmation légale de l'objectif de recyclabilité des déchets. La mobilisation des adhérents de la fédération a permis de réaliser un important travail de diagnostic des difficultés juridiques, techniques et industrielles, préalable au développement d'une stratégie recyclage au niveau de nos professions. Ce diagnostic a été partagé au gouvernement (au sein des cabinets de la ministre de la Transition écologique, de la ministre déléguée à l'Industrie et du ministre délégué aux PME). Le travail suit son cours avec les administrations concernées pour lever les difficultés juridiques relatives notamment à la sortie de statut de déchets des mélanges chimiques.

En vertu de la hiérarchie du mode de traitement des déchets, il convient :

- 1- d'éviter la production du déchet (**prévention**);
- 2- de réemployer les produits pour ne pas les jeter (**réemploi**);
- 3- de prioriser son recyclage (**valorisation de la matière**).

Les options de recyclage des produits constituent un axe structurant du plan d'écoconception des produits mis en œuvre les producteurs de produits soumis à une filière de REP. Elles doivent être communiquées au consommateur dans le cadre des caractéristiques et qualités environnementales des produits.

Le nouveau cahier des charges de la filière DDS impose que soit réalisée une expérimentation de recyclage des déchets des produits de nos secteurs en 2021/2022.

Par ailleurs, la fédération a entamé un dialogue avec le ministère pour identifier et lever les difficultés juridiques liées notamment à la sortie de statut de déchets des mélanges chimiques. Ce travail se poursuit en 2021.

Vers une économie plus circulaire

L'un des changements apportés par la loi Agec est l'interdiction de détruire les invendus (en vigueur en 2022 pour les produits soumis à une filière de REP). Il s'agit de l'extension de l'interdiction déjà mise en place s'agissant des produits alimentaires.

Dans le cadre des réflexions menées pour définir le positionnement de la fédération sur le sujet, un sondage réalisé auprès des équipes techniques a notamment mis en avant les pratiques vertueuses du secteur en la matière : les invendus sont majoritairement réemployés (notamment par la vente via des réseaux de soldeurs ou des opérations de dons), ou recyclés lorsque c'est techniquement possible. En 2021 et 2022, le groupe de travail Économie Circulaire s'attachera à étudier des solutions d'accompagnement sur la gestion des invendus, notamment sur la part actuellement toujours détruite.

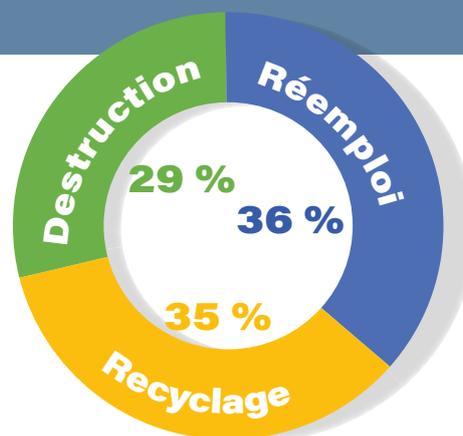
Déchet évité >	Prévention
Non déchet >	Réemploi
Déchet >	Valorisation matière
	Valorisation énergétique
	Élimination

Les pratiques de gestion des invendus actuels



	ENTREPRISES CONCERNEES	TAUX DES INVENDUS ENVOYES DANS LA FILIERE	
		MOYENNE	MEDIANE
Souderie/ Destocqueur	41 %	44 %	50 %
Magasin interne société ou groupe	14 %	32 %	31 %
Dons/opérations caritatives	31 %	18 %	10 %
Recyclage	76%	54%	46%
Valorisation énergétique	48 %	34 %	30 %
Élimination	21 %	34 %	22 %

> Les solutions retenues



Par ailleurs, la loi Agec pose une interdiction progressive des huiles minérales sur les emballages (prévue pour 2022), sur les catalogues et publicités non sollicités (2023) et à terme, sur toutes les publications à destination du public (2025). En 2020, l'AFEI et l'AFICAM ont mis en place un groupe de travail sur les huiles minérales en vue d'élaborer leurs positions sur les textes d'application. Parallèlement, les critères du malus huiles minérales ont été fixés pour les papiers graphiques dans le cadre d'un groupe de travail dédié organisé par Citéo.

La FIPEC, en lien avec nos fédérations européennes EuPIA et FEICA, a été identifiée en tant qu'expert sur ce sujet à la fois par le ministère et par les autres fédérations professionnelles.

Vers un affichage environnemental des produits

Dans son article 13, la loi Agec prévoit qu'à compter de 2022, les consommateurs seront informés des caractéristiques et qualités environnementales des produits.

Ces dernières concernent notamment la présence de substances dangereuses et de perturbateurs endocriniens (PE). Sur ces deux points, la FIPEC a participé à un groupe de travail organisé par France Chimie dans le cadre des concertations organisées par la DGPR. Il faudra attendre 2021 pour en savoir plus au sujet des modalités concrètes de cet affichage ou de cette information.

La loi Agec prévoit également un affichage environnemental volontaire des produits (article 15). C'est cet affichage volontaire que le projet de loi Climat & Résilience, issus des conclusions de la Convention citoyenne sur le climat, prévoit de renforcer : d'une part en le rendant obligatoire pour certaines catégories de produits, et d'autre part en y intégrant un score carbone.





Focus sur les allégations environnementales des produits du coating

À la fin de l'année 2020, un nouveau groupe de travail a été créé sur les allégations environnementales, avec pour objectif le référencement des labels reconnus par la profession. La FIPEC a également pu être intégrée au groupe de travail du Conseil National de la Consommation afin de participer à la refonte du guide des allégations environnementales.



Restriction des microplastiques et loi Agec

En février 2020, l'ECHA a proposé une nouvelle version de son projet de restriction sur les microplastiques, tenant compte des retours de la consultation publique organisée en 2019. Dans le même temps, la loi Agec a repris presque à l'identique la première proposition de l'Echa. Quelle a été l'action de la FIPEC sur cette question en 2020 ?

- participation à la Task Force Microplastics du CEPE,
- participation au groupe miroir Microplastiques de France Chimie,
- organisation d'un webinaire à destination des adhérents le 2 novembre 2020,
- rencontre avec la DGPR le 18 décembre 2020 pour porter les messages communs des industries chimiques françaises, et notamment alerter sur les écarts de calendrier entre la loi Agec et la future restriction européenne.



Soutien au développement des produits biosourcés

En 2020, le gouvernement a présenté, après une large phase de concertation en 2019 et l'expérimentation E+C-, sa nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments nouveaux (RE2020). L'un des objectifs affichés est de « ménager une transition progressive vers des constructions bas-carbone, qui utiliseront très largement le bois et des matériaux biosourcés ». L'analyse du cycle de vie des produits de construction valorisera le stockage temporaire du carbone. Autrement dit: la capacité des matériaux biosourcés à stocker le carbone pendant leur vie biologique et à ne le réémettre en partie qu'en fin de vie. En complément, un indicateur de stockage carbone sera calculé à titre informatif et permettra d'afficher explicitement le taux de recours à la biomasse.

Sur ces thématiques, la FIPEC a mené deux actions en 2020 :

- Sur le bois: un travail collaboratif a été mené par le SPB (Syndicat des professionnels du bois) avec les partenaires de la filière bois pour démontrer le caractère non dangereux des déchets de bois traités en autoclave,
- Sur les matières biosourcées: le groupe de travail Produits biosourcés de la Commission Environnement a repris ces travaux, notamment dans le cadre du dialogue mené avec la direction des Achats de l'État, en lien avec l'ACDV et l'AFISE, pour mettre en place en 2021 une préférence d'achats publics sur les peintures et vernis biosourcés. Nous espérons pouvoir concrétiser cette action en 2021 et l'étendre aux autres produits des adhérents de la FIPEC.



Sécurité industrielle et innovation

Commission ISI (Industrie Sûre et Innovante)

Cette commission industrielle, regroupant une trentaine d'entreprises, a avancé sur les dossiers suivants à l'occasion de deux réunions virtuelles en 2020 :

- les conséquences de l'accident de Lubrizol avec l'évolution de la réglementation en matière d'incendie et de stockage,
- l'accidentologie et les statistiques de la profession (contribution d'une vingtaine de sociétés représentatives de nos domaines),
- le remplacement du logiciel COV Expert obsolète par des modules de calculs permettant d'évaluer les évaporations diffuses de solvants dans nos usines,
- la réglementation des zones ATEX (atmosphères explosives) avec une intervention de l'INRS sur le sujet et la mise en route de la révision du guide FIPEC de 2004.

CTN-E (Comité Technique National de la Chimie et la Plasturgie)

La FIPEC participe activement à ce comité spécifique aux activités de la chimie et du caoutchouc qui regroupe des représentants de la CNAM, des syndicats professionnels et des syndicats de salariés de débattre :

- de la crise sanitaire,
- des conséquences de l'accident Lubrizol,
- des questions relatives au risque chimique,
- du transport des produits dangereux,
- de la sinistralité des accidents du travail.

INRS

Au cours de deux réunions en mars et novembre 2020, le Comité de suivi SEIRICH (logiciel d'évaluation des risques chimiques) a fait le bilan des actions de l'année : lancement de la version 3.2.0 du logiciel, réalisation de la journée des référents, étude sur les dangers liés à la manipulation des poudres notamment.

Autres manifestations

Les rencontres Prévention organisées par la CNAM en janvier 2020 ont permis de présenter les programmes de prévention sur les troubles musculosquelettiques et les risques chimiques, d'échanger avec les organisations professionnelles et d'établir des contacts en vue de plans d'actions sécurité.

Le comité technique Transport du CEPE du 30 mars a permis de faire un point sur l'évolution de la réglementation européenne en la matière.

Enfin l'inventaire national des émissions, réalisé par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), a permis de faire un point sur les chiffres de la profession : les composés organiques volatiles ont été réduits de 75 % en 30 ans avec une forte contribution positive de nos secteurs (peintures, encres et colles).

Normalisation

La normalisation permet de définir un langage commun entre producteurs, utilisateurs et consommateurs, de clarifier et d'établir le niveau de qualité. Elle aide à orienter le marché. Il est donc indispensable que les adhérents participent à son développement et sa bonne pratique.

La normalisation se développe sur 3 niveaux : national avec les commissions spécifiques AFNOR (Association Française de Normalisation), européen avec les comités techniques du CEN (Comité Européen de Normalisation) et international avec l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation).

Au niveau français, la FIPEC, membre de l'AFNOR, a participé à son assemblée générale du 24 juin et a siégé dans de nombreuses commissions en 2020 dont la T30A (peintures) et la T76A (colles et adhésifs), la S51C (jouets), l'isolation thermique des bâtiments, les nanotechnologies, le biosourcé, l'économie circulaire...

Commission T30 A (Peintures et vernis) et ses prolongements internationaux

4 réunions plénières en 2020, ainsi que des réunions plus spécifiques ont permis de traiter des projets de normes et de préparer la réunion du comité technique CEN/TC 139. Le groupe de travail « Peintures pour le nucléaire » a avancé sur la révision des normes NFT 30 90X, pierre angulaire des revêtements décontaminables pour le nucléaire qui s'exportent jusqu'en Chine. Soit 359 normes et documents normatifs au plan national.



En Europe, le SIPEV a participé à la réunion du CEN/TC 139 (peintures) en visioconférence fin septembre où il a été fait un point complet sur les travaux concernant les peintures maçonnerie (WG1) et les peintures sur bois (WG2). En ce qui concerne le WG1, la révision de la norme EN 13300 (Produits de peinture et systèmes de peinture en phase aqueuse pour maçonnerie – Classification) a abouti à un document soumis à enquête.

L'activité internationale a été marquée par plusieurs réunions de l'ISO/TC 35 (peintures) qui se sont tenues en visioconférence en juin avec un point sur la terminologie (WG2), les méthodes générales d'essais des peintures et vernis (SC09), la préparation de subjectile en acier (SC 12), les revêtements de protection du béton (SC15) avec les orientations des travaux pour les années à venir.

Commission T76 A (Colles et adhésifs) et l'activité internationale

Le comité T76 A s'est réuni deux fois en 2020. Il est à noter la finalisation de la norme sur la fiche technique type des adhésifs structuraux. Un nouveau groupe de travail a été créé sur le dimensionnement des joints.

L'activité européenne (CEN TC 193) est également à noter avec la réunion CEN par le web en avril 2020. Le comité T76 A assure le suivi de plus de 200 normes du domaine (NF, EN et ISO).

Commission S51C (Jouets)

Cette commission suit les travaux européens et notamment la directive (UE) 2019/1929 de la Commission du 19 novembre 2019 avec l'aide de la société Pébéo.

La législation sociale à l'heure de la pandémie

La crise sanitaire a très largement inspiré la législation sociale et indirectement, les accords nationaux interprofessionnels (ANI) négociés par les partenaires sociaux.

ANI Télétravail

L'importance prise par le télétravail dans les entreprises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 a conduit les partenaires sociaux à élaborer et signer un accord national interprofessionnel sur ce thème daté du 26 novembre 2020.

Cette négociation s'est appuyée sur un diagnostic paritaire des conditions de développement du télétravail suite à la crise sanitaire. Sont distingués télétravail régulier ou occasionnel, organisé dans le cadre d'une activité « normale », et télétravail mis en place en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.

Le document pointe la prise en compte nécessaire des enjeux de cohésion sociale et les risques environnementaux, dans le cadre du dialogue social au niveau des entreprises et des branches. Il envisage aussi le télétravail sous un angle organisationnel et souligne l'importance de son anticipation. La question de l'adaptation du rôle des managers est aussi mise en avant, notamment pour lutter contre l'isolement des salariés.

L'ANI qui en découle n'apporte pas de nouveaux droits pour les salariés ou de nouvelles obligations pour les employeurs. Il se présente comme un outil d'aide au dialogue social et un appui à la négociation sur le télétravail en entreprise en répertoriant et clarifiant les règles applicables existantes. Il peut servir d'outil de réflexion à l'employeur qui procède de gré à gré avec certains salariés. Il invite aussi les employeurs à anticiper la définition des activités « télétravaillables » pour faire face aux circonstances exceptionnelles telles que la pandémie de Covid-19.





ANI Santé au travail

Les partenaires sociaux ont conclu, le 9 décembre 2020, la négociation sur la santé au travail commencée au mois de juin. L'accord national interprofessionnel (ANI) qui en découle a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux, à l'exception de la CGT.

Le texte fait l'objet de 3 axes majeurs :

- La prévention des risques professionnels dans les entreprises,
- La lutte contre la désinsertion professionnelle,
- La promotion de la qualité de vie au travail en lien avec la santé au travail.

La prévention des risques professionnels est au cœur du nouvel accord. L'ANI souligne la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail et met l'accent sur la prévention, en incitant tous les employeurs à développer des actions de prévention : il s'agit de « *s'attaquer en amont aux causes profondes des risques avant qu'ils ne produisent leurs effets* ». Toutes les familles de risques sont concernées et mentionnées dans l'ANI.

Les députées de la majorité Charlotte Parmentier-Lecocq et Carole Grandjean ont déposé le 23 décembre 2020 leur proposition de loi visant à « *renforcer la prévention en santé au travail* », dont l'entrée en vigueur serait fixée par décret au plus tard le 31 mars 2022. Ce texte reprend de nombreuses mesures issues de l'ANI, ainsi que d'autres dispositions issues des travaux parlementaires.

Le télétravail est-il obligatoire ?

Le 17 décembre 2020, le Conseil d'État a de nouveau refusé de suspendre, en référé, certaines dispositions du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid-19 (CE, 17 décembre 2020, n° 446797). Il lui était demandé de suspendre la version actualisée au 13 novembre, en ce qu'elle indique que le télétravail doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent, au motif qu'une telle obligation ne pouvait être instituée que par la loi ou un décret.

Le Conseil d'État a toutefois rejeté la requête, précisant que le protocole « *constitue un ensemble de recommandations pour la déclinaison matérielle de l'obligation de sécurité de l'employeur* ».

En outre, si certains termes « *sont formulés en termes impératifs (...)* le protocole a pour seul objet d'accompagner les employeurs dans leurs obligations d'assurer la sécurité et la santé de leurs salariés au vu des connaissances scientifiques sur les modes de transmission du SARS-CoV-2 et n'a pas vocation à se substituer à l'employeur dans l'évaluation des risques et la mise en place des mesures de prévention adéquates dans l'entreprise ».

Le Conseil d'État confirme donc le caractère non contraignant du protocole sanitaire en entreprise.

La Commission Sociale FIPEC

Présidée par Philippe Ronphe (de la société Cromology), la Commission Sociale de la FIPEC s'est réunie cinq fois en 2020.

Si la crise sanitaire a régulièrement alimenté son ordre du jour, la Commission a également abordé thèmes en lien direct avec les entreprises, avec notamment :

- l'intervention d'Isabelle Napolitano, sur la « *Marque Employeur* », destinée à rendre les entreprises plus visibles et plus attractives pour les candidats afin d'attirer et fidéliser les talents, dans une démarche pro-active 5 (Cf. numéro 21 du magazine *L'Essentiel*),
- la présentation de Pierre Yves Tigreat, responsable pédagogique à l'ESCOM, du Bachelor « *Chimie et Sciences industrielles* » qui proposera aux étudiants de réaliser dès la rentrée 2021 une formation de 3 ans sous statut apprenti pour devenir Cadre intermédiaire.



Une représentativité 2021 qui se prépare... en 2020 pour la FIPEC

Depuis 2017, pour prouver sa représentativité au niveau d'une branche professionnelle, toute organisation patronale doit déposer, tous les 4 ans, un dossier de candidature auprès du Ministère du travail chargé d'examiner que les critères légaux sont bien remplis par l'organisation candidate.

Parmi ces critères figure celui de l'audience. Une organisation patronale est représentative dès lors que ses adhérents représentent au moins 8 % de l'ensemble des entreprises à jour de leur cotisation, qui adhèrent volontairement à des organisations professionnelles sur le champ considéré (branche ou niveau national ou interprofessionnel).

En 2017, avec les voix de la Fédération des Industries des Corps Gras (FNCG), la FIPEC, représentait 16,49 % des entreprises de sa branche.

À la suite de départ de certains de ses adhérents, la FNCG n'avait pas souhaité présenter de dossier en 2020. Conscients des enjeux de la perte de représentativité (cf. encadré), les présidents et présidentes des 5 syndicats membres de la FIPEC ont appelé à la participation et l'engagement de chacun, pour obtenir les voix de la quasi-totalité des entreprises membres de la FIPEC. Les résultats de la représentativité, certifiés par le Commissaire aux comptes de la FIPEC au mois de décembre et transmis à la Direction Générale du Travail, seront connus au second semestre 2021.

Les enjeux de la représentativité

Le fait de ne plus être représentative au plan social pour une organisation patronale est lourd de conséquences. En effet, outre le fait de ne plus peser sur les orientations en matière de politique sociale de la branche, la perte de représentativité conduit à une perte d'influence irrémédiable sur l'ensemble des autres domaines dans lesquels une organisation professionnelle peut intervenir (économique, technique...).

Par ailleurs, les instances paritaires telles que les Opérateurs de Compétences (OPCO) prévoient dans leurs statuts expressément que, pour disposer de sièges en leur instance, il convient d'être représentatif.

Une organisation non représentative ne pourrait plus également participer à l'ensemble des instances de la branche tels que la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation, le comité de pilotage de l'observatoire des métiers, la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi, etc. Ceci renforçant un peu plus la perte de son empreinte en tant qu'interlocuteur à l'intérieur de la branche, mais également à l'extérieur auprès des pouvoirs publics et du MEDEF.

Une autre conséquence de la non-représentativité serait la privation de tout financement provenant du fonds du paritarisme.





Branche professionnelle : renouveau du dialogue social

2020, année du renouveau du dialogue social

Contrairement aux accords de 2018 et 2019, les 2 accords sur les salaires minima signés en 2020 n'ont pas été frappés d'opposition et ont pu s'appliquer pleinement.

Ainsi, l'accord sur les salaires minima dans les Industries chimiques du 12 février 2020, signé par CFDT et la CFE-CGC, a prévu une augmentation de 1,3 % de la valeur du point à compter du 1^{er} mars 2020. L'accord prévoit également une autorisation d'absence rémunérée de 2 jours maximum pour les salariés dont l'enfant de moins de 16 ans est hospitalisé.

La négociation annuelle sur les salaires 2021 a abouti à la signature le 16 décembre 2020 par la CFDT et la CFE-CGC d'un accord portant la valeur du point (base 38 heures) à 8,36 € au 1^{er} janvier 2021, ce qui représente une augmentation d'environ 0,6 %.

Pour maintenir un dialogue social régulier malgré les conditions difficiles liées à la crise sanitaire et les restrictions en termes de distance physique, des réunions en distanciel ont pu être organisées régulièrement afin de suivre notamment l'impact du confinement, du télétravail et de l'activité partielle sur l'activité des entreprises de chaque secteur de la chimie. S'il a permis de maintenir un dialogue entre les partenaires sociaux, ce mode de communication ne permettait toutefois pas d'aborder les thèmes prévus à l'agenda social de 2020.

C'est pourquoi un protocole de fonctionnement temporaire de la CPPNI lié à la crise sanitaire Covid-19 a été négocié et signé par la CFE – CGC, la CGT-FO et la FCE-CFDT le 22 juillet 2020.

Cet accord prévoit 3 modalités de réunion : en présentiel, distanciel ou mixte, selon la configuration des délégations de salariés, et des ressources techniques mises à leur disposition. Les durées des réunions sont également modifiées pour s'adapter à ces nouveaux modes de réunion.



Initialement prévues pour prendre fin le 31 décembre 2020, les nouvelles mesures de confinement annoncées en fin d'année ont amené les partenaires sociaux à signer le 16 décembre un avenant renouvelant le protocole dans les mêmes termes jusqu'au 30 juin 2021.

La CPPNI a ainsi pu entamer des négociations sur 2 thèmes majeurs pour la branche : la sécurité et l'alternance. À la suite de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, la branche des industries chimiques se devait de réaffirmer son attachement à la sécurité de ses salariés et de ses entreprises. De même, l'accord sur l'alternance permettra à notre secteur de confirmer son engagement dans l'accueil des jeunes dans nos entreprises et, plus largement, dans la formation professionnelle.

Ces négociations, poursuivies au cours du 1^{er} semestre 2021, marquent une nouvelle ambition dans le dialogue social et un renouveau dans les relations entre partenaires sociaux.

Le rapprochement des branches : un rapport très attendu

Après les deux premières phases du processus de restructuration des branches professionnelles (suppression des branches territoriales et fusion des branches comptant moins de 5000 salariés ou ayant une faible activité conventionnelle), il reste actuellement environ 220 conventions collectives pour le régime général (hors agriculture). La loi Travail de 2016 a fixé un objectif de 200 conventions, contre 687 auparavant.

En 2019, Muriel Pénicaud alors ministre du Travail avait souhaité poursuivre le processus de restructuration et avait confié une mission sur l'évolution du paysage conventionnel à Pierre Romain, maître des requêtes au Conseil d'État. Les propositions devaient permettre de franchir une nouvelle étape de fusion pour tendre vers 50 à 100 branches professionnelles.

Le rapport propose l'atteinte d'un schéma cible d'un peu plus de 80 branches professionnelles qui permettrait de concilier l'objectif d'éclaircissement du paysage conventionnel et la prise en compte des particularités des secteurs.



Toutefois, le confinement n'a pas permis la présentation du rapport au Gouvernement. Depuis lors, Pierre Ramain a été nommé à la tête de la Direction Générale du Travail en remplacement de Robert Struillou et a annoncé que le projet était abandonné. Mais une fois la crise sanitaire passée et le rapprochement des branches redevenu d'actualité, ce rapport pourrait rester une base de réflexion pour le Gouvernement.

Le secteur de l'industrie passerait de plus de 30 branches à 13 branches professionnelles :

- métallurgie sidérurgie,
- chimie,
- caoutchouc,
- plasturgie + jouet navigation de plaisance,
- pharmaceutique (industrie + fabrication),
- textile, habillement, chaussure,
- verre, fabrication mécanique, céramique et transformation et négoce du verre,
- papier-carton,
- imprimerie de labeur et industrie graphique,
- pétrolière,
- gestion des déchets et traitement de l'eau,
- agroalimentaires regroupant l'ensemble de ces industries avec des accords sectoriels spécifiques,
- électriques et gazière: branche à créer pour permettre une couverture conventionnelle des salariés.

Cette cartographie est plutôt une bonne nouvelle car si elle se confirmait, elle permettrait à la branche de la Chimie de conserver son autonomie conventionnelle et pourquoi pas, d'« attirer » certaines branches souhaitant la rejoindre.

Évolution des métiers et compétences

Observatoire des Métiers et des Compétences des Industries chimiques

L'Observatoire (OPIC) a poursuivi sa mission de veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

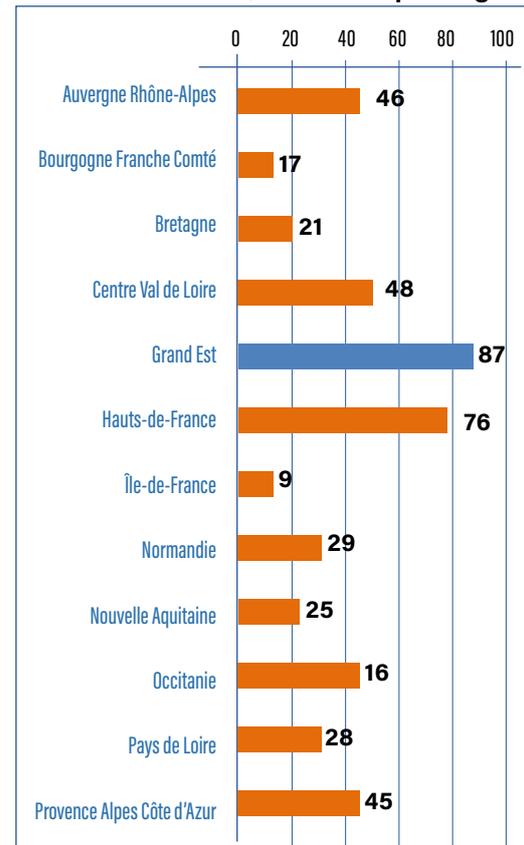
En 2018, la FIPEC était signataire de l'EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) Chimie aux côtés de France chimie, la FEBEA, la FNCG ainsi que la CFE-CGC et la CFDT.

Depuis cette date, la FIPEC contribue au suivi et développement de l'EDEC au service des entreprises :

- étude relative à la gestion des âges, des carrières et des parcours tout au long de la vie professionnelle,
- étude sur la cartographie de l'emploi, des métiers et des compétences.

L'observatoire des Industries chimiques a également délivré 447 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), selon la répartition géographique suivante :

Nombre de CQP en 2020 par région





L'OPCA est mort, vive l'OPCO !

L'OPCO 2i est entré en vigueur en 2020, avec la dévolution des biens de l'OPCA Défi au 31 décembre 2019.

Afin d'accompagner les entreprises pendant la crise sanitaire et soutenir leur effort de formation, l'OPCO 2i a proposé aux entreprises de moins de 50 salariés, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, de nouvelles règles de prise en charge optimisées dans le cadre du Plan de développement des compétences :

- prises en charge de toutes les actions de formation au coût réel et plafonnées à 30 € HT/heure (ces formations concernaient les formations dites « cœur de métier » mais également toutes les autres formations),
- suppression du plafond annuel de 6000 € par entreprise,
- prise en charge de la rémunération pendant la formation dans la limite de 10,15 € HT/heure/stagiaire.

L'OPCO 2i a également proposé aux entreprises de moins de 250 salariés un diagnostic personnalisé, le DIAG RH-GPEC Covid-19. Ce nouveau service, pris en charge à 100 %, propose aux dirigeants, managers et/ou encadrants, un accompagnement sur mesure et opérationnel, dans la limite de 10 jours, pour leur permettre d'organiser et de structurer l'entreprise dans un contexte de reprise ou de réorientation de leur activité dans un cadre de déconfinement et de sortie de crise progressive.

L'année sociale 2020 en chiffres

Emploi

Au niveau national, l'Insee a recensé à la fin de l'année 2020, un taux de chômage de 8 % de la population active (DROM compris). Soit seulement -0,1 point par rapport à son niveau d'avant crise sanitaire au quatrième trimestre 2019. Pour les jeunes, il est inférieur à son niveau un an auparavant (-1,5 point) et quasiment au même niveau qu'un an avant pour leurs aînés (+0,1 point pour les 25-49 ans; -0,1 point pour les 50 ans et plus).

Pour l'ensemble des industries chimiques, les effectifs ont augmenté de 1,3 % en 2019, soit 1 800 postes, pour atteindre 220 000 salariés.

Dans les peintures, vernis, encres et mastics (code NAF 2030Z), les chiffres annuels de l'ACOSS révèlent une baisse des effectifs (-2,56 %). Ils ont été ramenés à 11914 salariés au 31/12/2019*, contre 12223 salariés au 31/12/2018. Le nombre d'établissements recensés reste stable pour s'établir à 350.

Dans le secteur des colles et adhésifs (code NAF 2052Z), l'ACOSS a recensé 44 établissements en 2019*, et un effectif global en légère hausse par rapport à 2018 (+0,7 %) avec 2476 salariés au 31/12/2019*.



N.B: Il convient ici de souligner que le code NAF 2030Z, ne comprend pas le code 2012Z (fabrication de colorants et de pigments sous forme fondamentale ou concentrée), ni le code 2059Z (fabrication d'encres à écrire ou à dessiner associée à la fabrication d'autres produits chimiques).

* N.B: les chiffres annuels d'emploi de l'ACOSS des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et sont rectifiées ultérieurement.

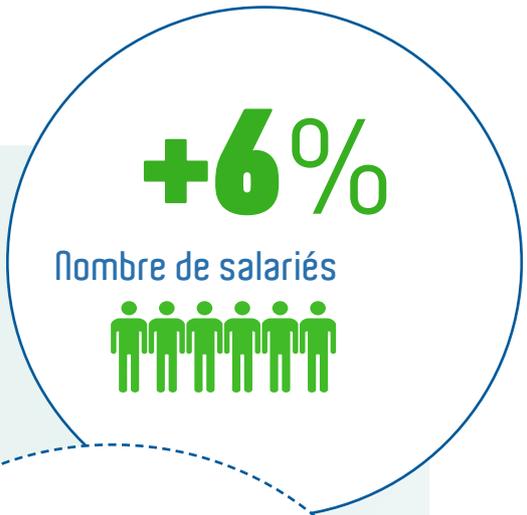


Enquête 2020 sur l'emploi et les rémunérations dans la chimie

Comme chaque année, l'enquête sur l'emploi et les rémunérations 2020 a été menée auprès des adhérents des quatre fédérations représentant les employeurs de la chimie: France Chimie, FEBEA, FIPEC et FNCG.

Le nombre d'établissements répondants a légèrement baissé par rapport à 2019, tandis que le nombre de salariés a nettement progressé (+6%). Cette hausse s'explique par une plus forte mobilisation des établissements de plus de 50 salariés: 349 en 2020 contre 328 l'année précédente. Inversement, les petits établissements ont moins répondu qu'en 2019, probablement du fait du contexte économique de l'année 2020. Les réponses des entreprises de la FIPEC représentent **136 établissements pour 5 811 salariés** (135 établissements pour 6 604 salariés en 2019).

Les femmes représentent **30%** des salariés du périmètre FIPEC, contre **40%** dans l'ensemble de la branche. Ce pourcentage reste toutefois proche de celui enregistré dans l'ensemble de l'industrie au niveau national (29%). Elles présentent également un profil plus jeune (43,8 ans en moyenne, contre 45,6 ans chez les hommes).



Chimie



43,8 ans en moyenne

45,6 ans en moyenne





La formation

Bilan 2020 :

a/ ITECH : 554 élèves ingénieurs étaient en formation à l'ITECH en 2020, dont 110 en apprentissage. Dans le cadre de la formation initiale, l'ITECH a délivré leur diplôme d'ingénieur à 156 étudiants en 2020 dont 41 dans le cadre de l'apprentissage. Parmi eux, 27 ingénieurs ont effectué une spécialisation en peintures, encres et adhésifs et 14 ingénieurs, issus de la classe européenne de l'ITECH, en formulation. 8 étudiants ont obtenu leur master « Manager de projet d'innovation ». Au total, 190 étudiants ont été diplômés en 2020.

L'ITECH dispense également des programmes de formation continue par le biais de sa filiale ITECH-Entreprises, sur la base du catalogue annuel adressé à tous les adhérents FIPEC. L'activité de formation continue 2019/2020 a enregistré une légère baisse (-8,55 %), dans un contexte de crise sanitaire.

En 2019/2020, l'ITECH a réalisé un chiffre d'affaires de 269 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, encres et adhésifs. De nouveaux projets assis sur la recherche de 2018-2019 sont en cours de négociation.

b/ OPCO 2i (OPCO interindustriel) : pour l'ensemble des industries chimiques (Chimie-Parachimie), la collecte au titre de la formation professionnelle (versements volontaires compris) s'est élevée en 2020 à 115 501 K€ dont 5 056 K€ auprès des professionnels de la peinture, des encres, colles, adhésifs et préservation du bois.

Les entreprises de nos professions ont bénéficié de financements pour les actions suivantes :

- prise en charge de 51 dossiers de contrats de professionnalisation. Soit des engagements financiers de l'ordre de 386 K€,
- financement de 144 contrats d'apprentissage, pour un montant de 1990 K€,
- formation de tuteurs ou au titre de la fonction tutorale auprès de 54 salariés pour un montant de 122 K€,
- développement des compétences de 876 stagiaires, pour un engagement financier de 278 K€.

Classes européennes :

Promotion 2018-2021: 38 étudiants en 3^e année (dont 13 en cursus Formulation)

Promotion 2019-2022: 34 étudiants, (dont 12 en cursus Formulation)

Promotion 2020-2023: 47 étudiants





Initiatives et opportunités pour des solutions collectives

Au-delà des préoccupations communes à l'ensemble des entreprises de la fédération, les actions sectorielles traitent des spécificités des environnements dans lesquels elles évoluent. Qu'il s'agisse d'initiatives propres à un syndicat ou bien de travaux en filières qui mobilisent les organisations partenaires, ces actions apportent des solutions collectives aux problématiques de chaque secteur.



Bâtiment

FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire)

Ces documents, qui contribuent à réaliser un bilan environnemental et une analyse de cycle de vie sont de plus en plus demandés par les donneurs d'ordre notamment pour les bâtiments à Haute Qualité Environnementale (HQE). Dans le cadre de la collaboration des adhérents du SIPEV et de l'AFICAM pour la production de fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) collectives, les principales réalisations en 2020 ont été :

- le renouvellement de validité pour 5 ans des 29 FDES collectives des peintures bâtiment (24 sociétés participantes),
- la création de 5 FDES dans le domaine des colles pour le bâtiment (avec 6 industriels),
- 5 FDES communes dans le domaine de l'isolation thermique par l'extérieur (ETICS). Il s'agit de faire des documents sur les complexes ETICS en les répartissant en familles. Le Syndicat National des Mortiers Industriels est associé au SIPEV. Ce projet se poursuit en 2021.



BIM modélisation des bâtiments

Le BIM (Building Information Modeling, ou modélisation des informations sur la construction) est une suite de processus digitaux utilisés pour la conception, la construction et l'utilisation d'un bâtiment. Cette maquette numérique va devenir incontournable dans les prochaines années et des démarches collectives ont été engagées par le SIPEV et l'AFICAM pour préparer l'arrivée de cette innovation :

- peintures bâtiment: le fichier des propriétés a été défini et une expérimentation chantier a été lancée en fin d'année 2020 pour vérifier concrètement la solidité du processus,
- colles bâtiment: le fichier des données est en cours de constitution.

Filière Mur Manteau (Isolation Thermique par l'Extérieur)

Au cœur du développement durable, l'isolation thermique par l'extérieur se place dans un contexte d'évolutions en profondeur dans le domaine du bâtiment :

- la transition verte avec la Réglementation Environnementale (RE) 2020,
- l'évolution des matériaux, dont l'importance grandissante du bois de construction et l'utilisation de matériaux bas carbone ou renouvelables,
- l'organisation des chantiers via le digital (BIM),
- le plan d'action bâtiment durable de la filière chimie qui pose la question des solutions pour accélérer et simplifier l'innovation, et comment faciliter leur introduction sur le marché: certifications, qualifications et validations techniques par les organismes officiels tels le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

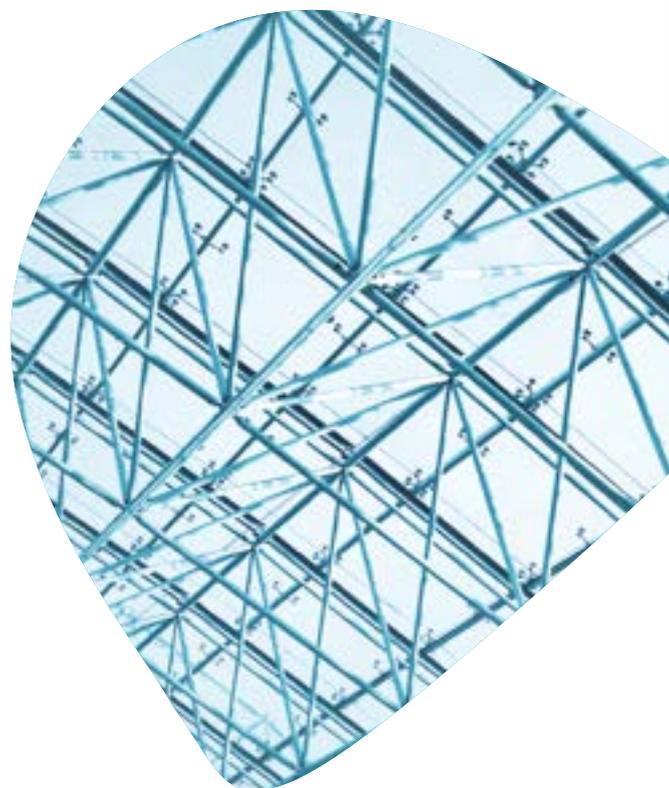
La Commission Technique ITE (Isolation Technique par l'Extérieur) du SIPEV, au cœur de sujets touchant à la durabilité des bâtiments, a abordé de nombreux sujets :

- les tendances du marché,
- les études en cours sur l'extension de l'ITE à d'autres supports, comme la brique ou le bois, qui conduiront à de nouvelles opportunités,
- la sécurité incendie, avec l'analyse de l'approche européenne d'une évaluation des performances au feu des façades,
- la mesure de l'impact environnemental des ETICS (Système d'isolation thermique par l'extérieur) et échanges sur les FDES,

- le sujet des salissures sur façade, traité par un groupe de travail spécifique, qui a permis de réaliser un document de préconisations. (Coordination des corps de métiers, préparation des supports, traitement des points singuliers, entretien régulier).

Collage des revêtements de sols

La Commission Colles Bâtiment traite des différents sujets de préoccupation des fabricants de colles et mastics dans le secteur du bâtiment. L'un des sujets phare en 2020 a porté sur la question de la valorisation du collage des revêtements. Après une étude sur les pathologies, qui peuvent se développer en pose flottante ou collée, une campagne d'information sera lancée en 2021.





Anticorrosion

Filière anticorrosion

Au sein de cette filière, le SIPEV occupe une place active aux côtés du GEPI (Groupement des Entreprises de Peinture Industrielle), de l'OHGPI (Office d'Homologation des Garanties de Peinture Industrielle) et de l'ACQPA (Association pour la Certification et de Qualification en Peinture Anticorrosion).

La situation sanitaire a perturbé l'activité avec l'annulation des RPA (Rencontres de la Peinture Anticorrosion) prévues en mars mais malgré ce contexte bouleversé, les échanges ont cependant été nombreux :

- participation aux assemblées générales, comités d'administration et commissions techniques de l'OHGPI (6 réunions au total sur 2020),
- participation au bureau de la filière anticorrosion avec communication et idées de développement qui ont abouti à une enquête auprès des adhérents de la filière et à un plan d'actions en 2021,
- révision du guide de la filière anticorrosion (participation au comité de rédaction),
- constitution d'un groupe de travail sur les garanties pour les systèmes de très haute durabilité,
- formation donnée sur les peintures anticorrosion au sein de Ponts Formation Conseil fin novembre 2020.



Le SIPEV joue également un rôle important au sein de l'ACQPA et a participé en 2020 à près d'une trentaine de réunions :

- assemblée générale, Comité d'administration, bureau de l'ACQPA,
- présidence des CCP (comités certification produits) acier, marine et armement terrestre,
- représentation du SIPEV au sein des comités CCO (opérateurs ; 7 réunions), CCI (inspecteurs ; 4 réunions), CCB (béton),
- préparation à l'adaptation aux nouvelles normes ISO 12944 du référentiel produits avec un nouveau règlement particulier et des règles de transfert.



Les groupements sectoriels du SIPEV et de l'AFICAM

Les commissions et groupements sectoriels du SIPEV et de l'AFICAM se réunissent trimestriellement afin de traiter spécifiquement les sujets de préoccupation de ces secteurs et de recueillir, le cas échéant leurs positions.

En 2020, Dominique Andreu (Maestria) a été élu Président du groupement anticorrosion et Maxime Deslandes (Farrow & Ball), Président du groupement SIPEV Grand Public. Denis Durand (Sika) a succédé à Robert Lacoste (Bostik) à la Présidence de la Commission Colles bâtiment AFICAM.





La FIPEC a également participé à l'assemblée générale du CEFRACOR (Centre français de la corrosion), a suivi ses travaux et activités, et a représenté le SIPEV au CIN PV (comité armées)

Imprimerie et emballages

En décembre, le Conseil de Direction a invité le Délégué général de l'UNFEA à présenter les activités de cette organisation représentant les fabricants d'étiquettes adhésives. L'UNFEA a contribué à la rédaction d'un guide sur l'éco-conception des étiquettes adhésives pour aider les fabricants d'étiquettes adhésives et les entreprises à concevoir des étiquettes compatibles avec le recyclage.

Suite au départ de Bruno Delanoë en septembre 2020, David Esposito a pris la Présidence de l'AFEI lors de l'Assemblée Générale de l'association.



Bois traité

Parallèlement aux démarches en cours pour se faire connaître auprès des fabricants de matières actives, fabricants de produits de revêtements pour bois et distributeurs, le SPB a piloté de nombreux dossiers, en collaboration avec le consultant Éric Heisel :

- réponses aux demandes de l'INERIS dans le cadre d'une saisine sur les bois traités et l'utilisation de produits de traitement des bois,
- contributions, dans le cadre de la mise en place d'une REP bâtiment, avec des éléments techniques sur le classement des bois traités par autoclave (utilisations extérieures). Une action menée en coopération avec la Fédération Nationale du Bois (FNB), l'association française des imprégnateurs (ARBUST) et l'institut technologique FCBA. Les conclusions du SPB, adressées à l'ADEME, montrent que les bois traités par autoclave pour les usages considérés n'ont pas à être classés en déchets dangereux,
- sensibilisation des autorités sur les impacts environnementaux de certaines pratiques dans la lutte antitermites,
- participation avec la FIPEC au Conseil National de l'Industrie afin d'augmenter les ambitions de décarbonation du secteur de la construction et de la rénovation grâce à la chimie de formulation. Un dialogue a été établi avec Nicolas Douzain (Fédération Nationale du Bois), Jean-Luc Dunoyer coordinateur du CSF (Comité Stratégique de Filière Bois) et son président Luc Charmasson, pour une prise en compte des problématiques du SPB dans la filière,
- dans le cadre du Règlement Biocides: défense des substances ne disposant pas encore d'alternatives techniques opérationnelles,
- contributions au document de l'INRS: traitement curatif des bois en place/prévention du risque chimique,
- travaux sur le concept de « biosourcé » pour les produits de traitement des bois.

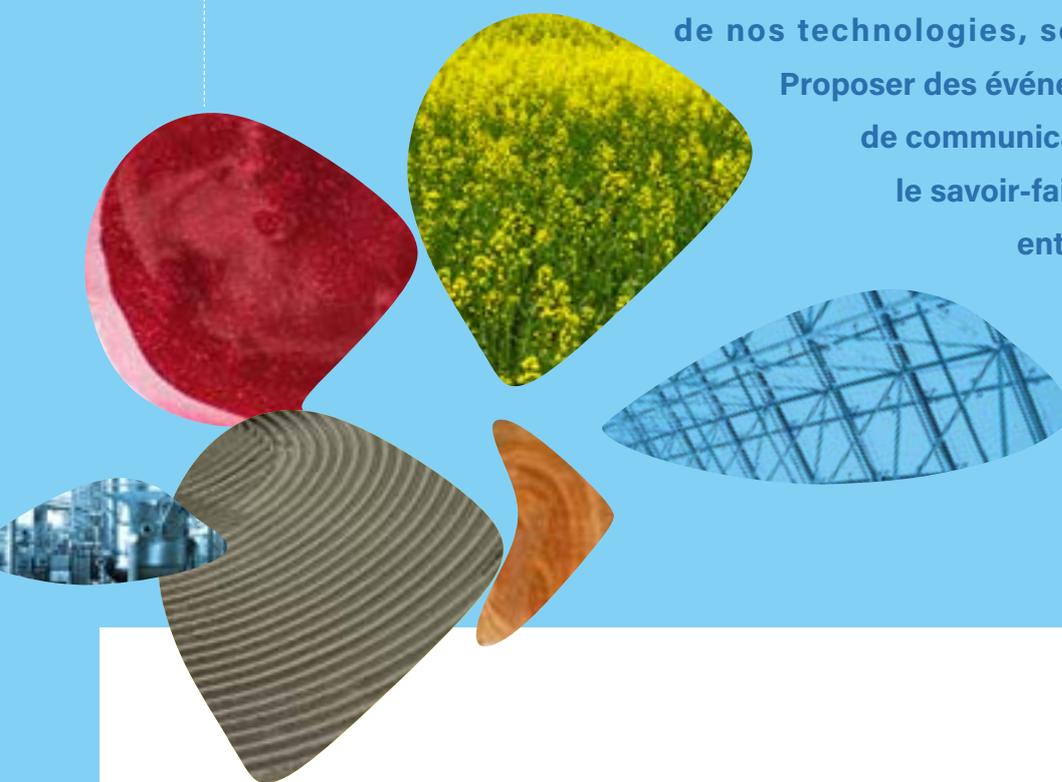
Thomas Cousin, président et Christophe Perrault, vice-président, ont été réélus; Jean-Yves Perroux a accepté d'être le nouveau trésorier, pour un mandat de 3 ans. La société KOPPERS a rejoint le SPB fin 2020.



Porter les valeurs de nos secteurs et métiers

Accompagner nos entreprises au quotidien, entendre leurs sujets de préoccupation et mutualiser des solutions au sein des groupes sectoriels ou en filière nous permet de lancer des actions marquantes dans la promotion de nos technologies, secteurs et métiers.

Proposer des événements et des supports de communication mettant en valeur le savoir-faire et l'expertise de nos entreprises est également un élément clé.



Au plus près des adhérents et des partenaires

Journée FIPEC

La journée FIPEC de septembre 2020 a été le rendez-vous de la rentrée pour les industriels des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs, préservation du bois. Attendue et appréciée après des mois difficiles, cette édition a permis aux adhérents des 5 syndicats de la FIPEC (AFCALÉ, AFEI, AFICAM, SIPEV, SPB), représentants des filières sectorielles, pouvoirs publics, organisations professionnelles nationales, de prendre la température, d'échanger et de rencontrer leurs pairs et partenaires. La relance industrielle était au cœur des débats. L'intervention sur la reprise post-Covid-19 de l'économiste Philippe Dessertine, a mis en exergue les basculements inédits vécus avec la pandémie, mais également les mutations, géopolitiques et climatiques, qui devront faire émerger de nouveaux modèles. Sur le thème « *Relancer l'industrie en France, est-ce concilier l'inconciliable ?* » la FIPEC a réuni 4 personnalités autour du journaliste Thierry Guerrier : Marta de Cidrac (sénatrice LR), Roland Lescure (député LREM), Sylvie Gillet (Association des Entreprises Pour



l'Environnement) et Christophe Sabas (Beckers Group). Si la pandémie de Covid-19 a bouleversé la dynamique économique, elle a aussi été un révélateur et un accélérateur de problématiques: freins européens et français à la dynamique industrielle, prise de mesures en matière de relance industrielle, comment favoriser l'économie des territoires, ou intégrer les enjeux environnementaux comme sources d'innovation... Tels sont les défis à relever ces prochaines années.

FIPEC.org

Le nouveau site internet de la FIPEC a été mis en ligne en septembre 2020. Une analyse approfondie a permis d'opérer un basculement de positionnement. Tourné vers les parties prenantes externes de nos professions, le nouveau site valorise davantage l'image et l'action de nos professions. Avec de nouveaux traitements éditoriaux comme les infographies et les vidéos. Les contenus ont été actualisés afin de véhiculer les messages forts des 5 secteurs, unis pour construire des positions communes de notre industrie.



Montée en puissance des réseaux sociaux

Parallèlement à la refonte du site de la FIPEC, un diagnostic sur l'écosystème de la fédération a permis de repenser la ligne éditoriale des comptes Twitter et LinkedIn de la fédération. Actualités de nos secteurs, des adhérents et des partenaires, mise en exergue des informations mises en ligne sur le site FIPEC apportent informations et éclairages sur les secteurs, générant une montée régulière du trafic et du nombre d'abonnés.

L'Essentiel, le magazine

La une du numéro 21 du magazine *L'Essentiel* a été consacrée à la gestion de crise liée à la pandémie et le cas d'école des industries de la FIPEC. Ce 1^{er} bilan a permis de valoriser la manière dont nos secteurs ont traversé cette période si particulière, mettant à la fois tout en œuvre pour protéger, rassurer et répondre à l'urgence, tout en préparant l'avenir.

Les professionnels témoignent dans cette édition de la faculté de résilience, d'adaptation et de créativité de nos secteurs, de ses collaboratrices et collaborateurs. Chefs d'entreprise, élus de la FIPEC et de ses syndicats, représentants des organisations partenaires ont partagé leur expérience. L'interview de Guillaume Kasbarian, député LREM de la 1^{re} circonscription de l'Eure-et-Loir et membre de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, a mis en lumière les pistes d'action pour accompagner la relance industrielle en France.

Pour compléter le dispositif d'information vers nos adhérents et nos interlocuteurs des organisations partenaires, une nouvelle newsletter a été lancée. En alternance avec notre magazine *L'Essentiel*, qui continuera à traiter des sujets de fond sur nos travaux, nos secteurs et l'industrie en général, la newsletter *Essentiel* vise à établir un lien plus régulier pour relayer la riche actualité de nos écosystèmes.

Par ailleurs, la newsletter dédiée aux chefs d'entreprise a été complètement remaniée pour un accès plus simple et plus rapide à l'information, avec une page d'accueil offrant un accès direct à la synthèse de l'actualité, et les liens vers la newsletter complète.

La filière des métiers de la finition

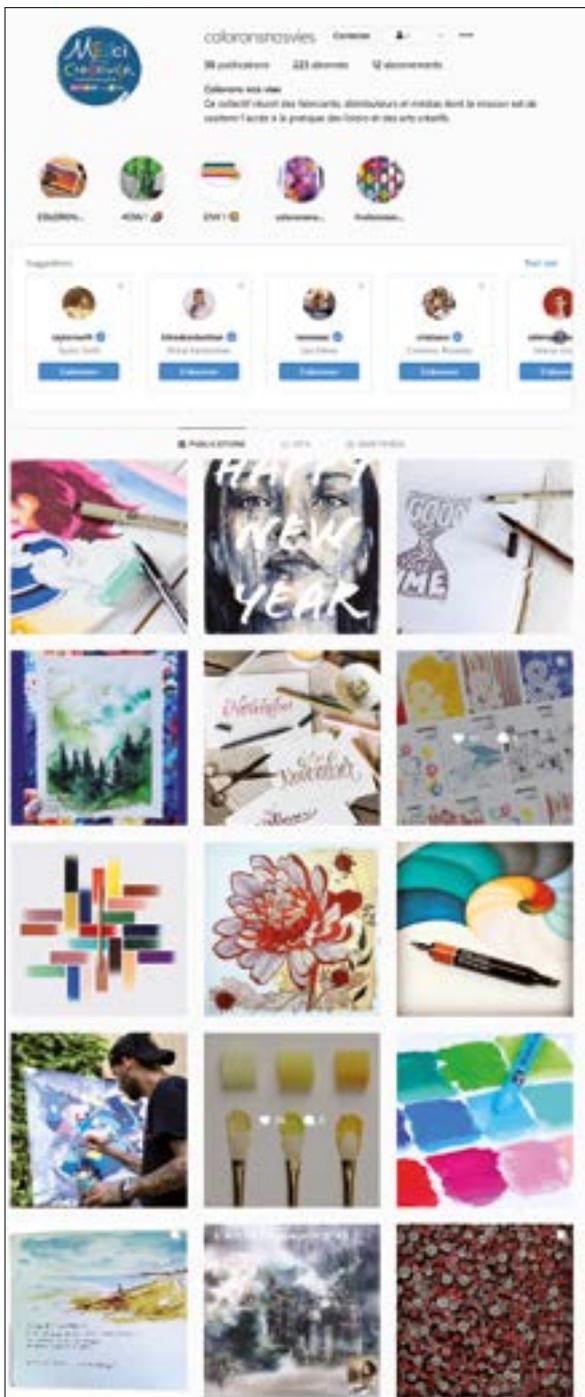
Au-delà des activités industrielles et commerciales propres à chaque entreprise, le Club Partenaires, créé en 2017, couvre tous les métiers de la finition et propose aux acteurs de la filière bâtiment (fabricants, distributeurs, entrepreneurs et artisans), qui partagent des préoccupations communes, de mutualiser certaines de leurs actions et de promouvoir l'image du secteur. En 2020, plusieurs projets ont été menés de front, avec notamment des échanges nourris sur la préparation d'un plan d'action communication et formation. La préparation d'une campagne d'information a été lancée avec pour objectif majeur d'orienter le public vers la filière professionnelle et ainsi valoriser ses hommes, ses services et ses produits.



Loisirs créatifs

L'AFCALE a mené cette année une action de valorisation de sa filière avec la distribution spécialisée de produits culturels, plaçant le syndicat au cœur d'une dynamique toujours active. À l'initiative du collectif #ColoronsNosVies, l'AFCALE, sa présidente Isabelle Bové-Mengelle et les chefs d'entreprise membres de l'AFCALE, ont pu montrer l'importance de leur filière pour contribuer au bien-être général des Français, dans un contexte de haute tension psychologique liée à la pandémie.

Des actions d'influence au plus haut niveau de l'État ont donné une visibilité à cette branche de l'industrie française. Le ministère de la Culture, sensibilisé, a ainsi décidé d'intégrer les produits fabriqués par la filière dans le dispositif du Pass Culture. L'AFCALE maintiendra ses actions de valorisation de la filière en 2021, en communiquant avec le ministère de la Culture et la distribution spécialisée, ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation nationale.



Le biosourcé

Membre de l'Association de la Chimie du Végétal (ACDV), la FIPEC a poursuivi sa collaboration. Membres de la FIPEC et permanents de la fédération ont apporté leurs contributions aux différents Groupes de Travail, avec pour objectif notamment de soutenir cette filière d'avenir, en développant notamment des argumentaires et en lui donnant de la visibilité auprès des différents acteurs et décideurs privés et publics.





Cap sur les Ressources humaines

Marque Employeur

Fidéliser ses collaborateurs et attirer les talents, tels sont les objectifs de la marque employeur. Ainsi qu'en témoigne Isabelle Napolitano de Tech Place, dans l'interview qu'elle a accordée à la FIPEC pour le magazine *L'Essentiel*, cette question, présentée lors d'une réunion de la Commission sociale FIPEC, est un enjeu majeur pour les industriels de nos secteurs. Les métiers et spécialités des secteurs des peintures, encres et colles souffrent d'un déficit de notoriété auprès des lycéens et étudiants et une réflexion a été initiée sur ce sujet

Génération Industrie Peinture

Le tout nouveau site *generation-industrie-peinture.com*, dédié à la promotion des métiers et secteurs du SIPEV auprès des jeunes a été lancé fin 2020.

Conçu par la commission Communication du SIPEV, le site a été totalement revu afin de toujours mieux mettre en avant les métiers et compétences recherchés dans nos secteurs et susciter des vocations. Il répond à l'un des enjeux majeurs du syndicat qu'est la valorisation des technologies, secteurs et métiers des peintures, enduits, vernis.

Porte-parole de la filière, ce site vient compléter les outils de recrutement et la communication des entreprises. Favorisant la liaison avec le monde éducatif, il a l'ambition de faire découvrir aux lycéens et étudiants les opportunités de postes et de carrières au sein des entreprises adhérentes. Riche en contenus concrets, proposant des fiches métiers, des parcours de formation, des témoignages, des présentations de secteurs, le site *generation-industrie-peinture.com* est un outil vivant, qui doit éveiller la curiosité des jeunes vis-à-vis de domaines mal connus et les inviter à aller plus loin dans leur prise de contact avec nos professions. Il est en lien avec la Bourse à l'Emploi du site *fippec.org*.



Association
Chimie du
VÉGÉTAL





Plateforme de la carrosserie durable

Créé autour de la gestion éco-responsable de l'atelier carrosserie, le *Livre Vert* a poursuivi sa mue en s'ouvrant aux questions de ressources humaines pour devenir la *Plateforme de la Carrosserie Durable*. Le manque d'attractivité du secteur et la quête de compétences adaptées aux besoins du marché, constituent des freins au développement d'un secteur d'activité indispensable à la mobilité. Le partage d'expertises et d'expériences permet à la plateforme d'apporter des pistes de réflexion et des solutions pour attirer les talents et les fidéliser: fiches métiers, débouchés concrets, perspectives de carrières, filières de formation, témoignages, liens et contacts utiles, ce nouveau volet s'adresse aux professionnels de la filière mais également aux jeunes et au monde de l'orientation, de l'enseignement et de la formation.

Dans cette démarche, tous les acteurs clés de la chaîne de valeurs de la réparation-carrosserie sont mobilisés. Cette communauté d'acteurs de référence partage compétences, expertises, bonnes pratiques et témoignages avec la même motivation et volonté de faire évoluer durablement la filière. L'arrivée de la Fédération Française de la Carrosserie (FFC) en 2020, aux côtés des partenaires de la *Plateforme de la carrosserie durable*, CNPA, FNA et GARAC, est un signe fort de la volonté partagée de développement de la filière.

Promouvoir les métiers de la finition murs et sols

En collaboration avec le Club Partenaires, Actions 3PF et le Webpédagogique poursuivent leurs actions, pour valoriser les métiers. Pour pallier les restrictions de déplacement dues à la pandémie, qui ont mis le bus du Tour de France à l'arrêt, des casques virtuels ont été mis à la disposition des collèges, afin que les élèves puissent découvrir de manière ludique ces métiers.

La formation est un enjeu capital pour maintenir un niveau d'excellence de la filière professionnelle et le groupe de travail Formation du Club Partenaires a réfléchi à différentes pistes d'action, qui seront mises en œuvre en 2021 : refonte du site Infoprofinition, avec davantage de ressources documentaires et une mise en valeur de l'évolution des produits et des techniques d'application.





Crédit photos: **Shutterstock, Istock**
Imprimeur: **imprimerie Courand & Associés**
Création graphique: www.bleucitronvo.fr
Rédaction: **équipe FIPEC / Jérôme Marczak**



42, avenue Marceau - 75008 PARIS
+33 (0)1 53230000

www.fipec.org

@La_FIPEC



@La_FIPEC

www.fipec.org

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
+33 (0)1 53 23 00 00